



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.16
2 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 16^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 29 septembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
Puis : M. MOUMIN (Comores)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Natwar Sing (Inde)
M. Meguid (Egypte)
M. Varkonyi (Hongrie)
M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)
M. Fall (Sénégal)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. NATWAR SINGH (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est un hommage rendu à vos éminentes qualités personnelles et à vos qualités ainsi qu'un témoignage de notre confiance dans votre capacité à diriger nos délibérations. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir occuper ce poste, car vous venez d'un pays avec lequel l'Inde entretient des relations chaleureuses et fraternelles. Nous nous félicitons donc de votre élection et nous tenons prêts à travailler en étroite collaboration avec vous.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à un ami que nous estimons beaucoup, M. Humayun Rasheed Chowdhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, dont le pays est voisin du nôtre, pour la manière efficace dont il a dirigé les débats de la dernière session de l'Assemblée.

Nous tenons aussi à saluer notre éminent Secrétaire général et à lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de ses nombreuses et lourdes tâches.

L'année 1987 revêt une importance toute particulière pour l'Inde. Il y a 40 ans, notre peuple accédait à l'indépendance en se libérant du joug colonial par une lutte non violente, unique en son genre. L'Inde indépendante prenait alors la place qui lui revenait de droit dans le comité des nations. Nous nous sommes attachés à renforcer les fondements de la nouvelle Inde en gardant ce qu'il y a de mieux dans nos propres traditions et en assimilant ce qui est admirable dans les autres civilisations. Les notions fondamentales de tolérance, de non-violence et d'égalité ont conditionné notre Weltanschauung. La tolérance et la non-violence font partie intégrante de notre politique de coexistence pacifique et des principes de Panchshila. L'égalité est un principe sur lequel repose notre foi en la démocratie et en l'égalité souveraine de toutes les nations, principe qui est consacré par la Charte des Nations Unies.

Bien avant son accession à l'indépendance, le peuple de l'Inde avait manifesté sa foi en notre organisation. Nous étions là au moment de sa création. Le fondateur de l'Inde moderne, Jawaharlal Nehru, le premier de nos premiers ministres, a proclamé que l'Inde était sincèrement disposée à coopérer avec

M. Natwar Singh (Inde)

l'Organisation des Nations Unies et à respecter sans réserve tant la lettre que l'esprit de la Charte. C'est dans cet esprit qu'il a promis que l'Inde

"participerait pleinement à ses diverses activités et s'efforcerait d'assumer, au sein de ses organes, le rôle qui lui revient de par sa position géographique, sa population et sa contribution au progrès pacifique."

Nous nous sommes efforcés, à notre manière, de tenir cette promesse. Bien que notre organisation ait connu des hauts et des bas dans son histoire brève mais mouvementée, notre attachement à ses objectifs a toujours été indéfectible. Nous sommes heureux qu'elle ait pu résister aux tentatives d'abandon du multilatéralisme et aux pressions financières et budgétaires.

Ma délégation se félicite de la conclusion d'un accord important entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant à éliminer les forces nucléaires intermédiaires. Certes, ces forces ne représentent qu'une toute petite partie des arsenaux nucléaires du monde, mais nous sommes conscients de l'importance de cet accord, car il ouvre la voie à d'autres accords de plus grande portée qui pourraient aboutir au désarmement nucléaire complet.

Cet accord montre clairement que si l'on fait preuve de volonté politique, le désarmement est possible. Il importe que cette ouverture vers la paix et le désarmement soit maintenue. Il est vrai que la responsabilité primordiale du désarmement nucléaire incombe sans conteste aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, mais il est aussi vrai que les autres puissances nucléaires apporteraient une contribution importante à la promotion de la paix si elles prenaient la décision d'éliminer les armes nucléaires.

Récemment, le 22 mai 1987, Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, s'est associé aux dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie pour souligner que :

"La peur et la méfiance n'ont que trop longtemps empêché tout progrès en matière de désarmement. La croissance des arsenaux engendre de nouvelles craintes, et réciproquement. L'heure est venue" - ont-ils dit - "de briser ce cercle vicieux et de poser les fondements d'un monde plus sûr." (A/42/319, p. 3)

M. Natwar Singh (Inde)

Il est peut-être prématuré de croire que le "cercle vicieux" est brisé; mais il a peut-être été fêlé, et nous espérons qu'on ne laissera pas cet élan se perdre.

La signature à New Delhi, en novembre dernier, de la Déclaration sur les principes applicables à un monde exempt d'armes nucléaires et non violent est un événement historique dans la lutte qui se poursuit pour épargner à l'humanité un holocauste nucléaire. Cet événement revêt une grande importance du fait qu'une grande puissance nucléaire, l'Union soviétique, s'est associée à un grand pays non aligné, l'Inde, pour annoncer la présentation de 10 principes qui pourraient ouvrir la voie à une civilisation exempte d'armes nucléaires. Nous sommes heureux que les grandes puissances aient commencé à traduire dans les faits au moins certains des principes de la Déclaration de New Delhi.

La course aux armements internationale et ses effets néfastes sur l'économie mondiale ont été les principaux thèmes d'une conférence tenue au début de ce mois. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a clairement mis l'accent sur le dilemme déplorable posé par des dépenses militaires colossales mondiales, d'une part, et la non-disponibilité de ressources pour satisfaire les besoins essentiels d'une grande partie de la population mondiale, d'autre part. Un très grand nombre d'Etats y ont participé. J'ai eu le privilège de présider cette conférence qui a réaffirmé, pour la première fois au niveau politique, que le désarmement et le développement sont liés. Il importe que des mesures de suivi soient prises rapidement de manière que les conclusions de cette conférence soient traduites en mesures concrètes. Pouvons-nous espérer que ceux qui n'ont pas participé à ces discussions participeront à cet effort?

M. Natwar Singh (Inde)

J'en viens à présent à l'Afrique australe où la lutte pour la liberté et l'égalité se poursuit à ce jour. Le régime raciste de Pretoria viole chacune des normes de comportement civilisé. Sa politique d'apartheid est un affront à la conscience de l'humanité. Le régime de Pretoria persiste dans son occupation illégale de la Namibie et dans ses actes d'agression contre les Etats de première ligne. C'est dire qu'il est la cause profonde des tensions, de l'instabilité et de la situation de conflit dans la région et qu'il met en danger la paix et la sécurité internationales. Il a rejeté toutes les initiatives visant le règlement pacifique des problèmes de la région.

Face à l'intransigeance du régime raciste, la seule voie pacifique qui s'offre à la communauté internationale pour régler le problème de manière pacifique est l'imposition à l'Afrique du Sud des sanctions complètes et obligatoires. L'autre option serait un violent soulèvement.

Nous réaffirmons que nous appuyons pleinement la lutte de libération menée par le peuple de Namibie sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO). La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue la seule base de règlement pacifique de la question namibienne, sans le moindre "couplage".

Lors de leur réunion au sommet à Harare, les pays non alignés sont convenus de la création du Fonds AFRICA, qui a pour but de protéger les Etats de première ligne et les mouvements de libération nationale en Afrique australe des ravages du régime raciste. L'Inde s'enorgueillit d'avoir été choisie pour présider ce Fonds qui est maintenant opérationnel et bénéficie d'un large appui de la part de la communauté internationale. Ceux d'entre nous qui jugent moralement impérieux d'oeuvrer au règlement pacifique des problèmes de l'Afrique australe se doivent d'appuyer le Fonds et d'y contribuer.

Le 29 juillet, le Président Jayawardene, de Sri Lanka, et le Premier Ministre Rajiv Gandhi ont signé un accord historique qui a apporté à Sri Lanka une paix et une tranquillité qu'elle n'avait pas connues depuis quatre ans. Nous n'avons jamais manqué de souligner l'importance et la nécessité d'un règlement politique au conflit ethnique auquel Sri Lanka est confrontée depuis 1983. Je tiens à rendre hommage au Président de Sri Lanka pour la signature de cet accord qui prouve que les pays non alignés peuvent résoudre leurs problèmes sans ingérence extérieure. Compte tenu de l'historique du conflit, il y a inévitablement quelques problèmes

M. Natwar Singh (Inde)

et anicroches mineurs qui ne sont cependant pas insurmontables. Etant donné l'esprit de compréhension et la bonne volonté manifestés par les deux pays, il ne fait pas de doute qu'ils seront rapidement réglés.

La situation en Asie de l'Ouest, dont le coeur du problème se trouve être la question de Palestine, demeure gravement préoccupante. Le peuple palestinien se voit toujours nier ses droits de l'homme inaliénables, son droit de créer un Etat indépendant dans sa propre patrie notamment. Nous appuyons la lutte que mène le peuple palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous demandons instamment qu'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit convoquée dès que possible sous les auspices des Nations Unies et que toutes les parties intéressées, dont l'OLP, y participent.

Nous sommes gravement préoccupés de voir que les hostilités se poursuivent entre l'Iran et l'Iraq. Des liens historiques étroits nous unissent à ces deux pays et nous souhaitons ardemment voir les deux nations vivre en paix. Ce conflit entre deux membres importants du Mouvement non aligné et qui se déroule dans une région située dans notre voisinage immédiat, a toujours retenu toute notre attention. Les Nations Unies s'efforcent par tous les moyens de mettre fin à la guerre. Le Conseil de sécurité, pour sa part, a adopté à l'unanimité la résolution 598 (1987) et le Secrétaire général mène d'importantes consultations visant la mise en oeuvre de ladite résolution. Nous louons et appuyons ses efforts qui, nous l'espérons, conduiront à un règlement négocié et mutuellement acceptable de ce conflit tragique.

L'Inde appuie également les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial pour arriver rapidement à une solution pacifique de la situation en Afghanistan.

La présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien et qui s'est malheureusement intensifiée ces derniers mois, est fort inquiétante. Cette présence militaire accrue de puissances étrangères est contraire à la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Elle est la meilleure preuve que l'objectif principal de la Déclaration de 1971 est tout aussi valable aujourd'hui qu'il l'était à l'époque où la Déclaration a été proclamée. Qui plus est, elle montre la futilité des efforts déployés pour minimiser l'objectif majeur de la Déclaration, qui est de faire face à la menace étrangère dans l'océan Indien.

M. Natwar Singh (Inde)

Dans ce contexte, si nous voulons que la conférence internationale proposée sur l'océan Indien parvienne à des résultats importants, il faut que toutes les grandes puissances ayant une présence militaire dans l'océan Indien y participent.

J'en arrive maintenant à une autre région voisine de la nôtre, avec laquelle nous avons des liens historiques et culturels très étroits. Comme nous l'avons toujours soutenu à propos de situations de conflit, la question du Sud-Est asiatique ne peut être résolue que par le biais d'un dialogue politique. Les intérêts et les préoccupations légitimes des pays de la région doivent être pris en considération. Nous trouvons encourageant que tous les pays de la région souhaitent une solution pacifique et soient décidés à trouver une formule permettant un dialogue régional. A la suite de la récente rencontre des ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Viet Nam, on entrevoit la possibilité d'accords dans des domaines d'intérêt commun. Je me suis moi-même rendu récemment dans tous les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des Etats de la péninsule indochinoise. Nous sommes d'avis que de tels contacts doivent être multipliés entre les pays de la région.

La péninsule coréenne reste divisée et nous appuyons l'aspiration de son peuple à une réunification pacifique.

On assiste en Amérique centrale à une évolution encourageante de la situation. A la suite du travail ô combien précieux du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui, les Etats d'Amérique centrale ont pris une initiative régionale de la plus haute importance. Nous nous félicitons de l'Accord de Guatemala et des mesures de suivi qui ont été prises. Nous ne doutons pas que toutes les parties, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, coopéreront sans réserve pour que cette initiative régionale offrant des perspectives de paix, de progrès et de stabilité pour l'Amérique centrale soit couronnée de succès.

Nous réaffirmons une fois encore notre solidarité avec le peuple de Chypre dont le pays reste divisé, une partie de celui-ci étant toujours sous occupation étrangère. Nous continuons à appuyer l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté, l'indépendance et le caractère non aligné de Chypre, pays avec lequel nous entretenons de longue date des relations étroites et amicales. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour parvenir à un règlement satisfaisant de ce problème.

M. Natwar Singh (Inde)

Les événements à Fidji sont infiniment regrettables. Il est particulièrement tragique qu'au moment même où les partis politiques représentant le peuple de Fidji étaient parvenus à un accord qui aurait pu mettre le pays sur la voie de la réconciliation nationale, les forces armées aient porté un rude coup à ce processus en s'emparant pour la deuxième fois du pouvoir. Les tentatives de priver les citoyens du pays de leurs droits légitimes en raison simplement de leur origine raciale sont contraires à tous les principes de la démocratie et des droits de l'homme ainsi qu'à la Charte des Nations Unies. Les événements à Fidji ont des connotations raciales très nettes et parfaitement inacceptables. Cette situation est intolérable. Nous sommes persuadés que la voie vers la paix et la prospérité à Fidji passe par la restauration de la démocratie et de la légalité.

Cette année, l'Inde a eu l'honneur insigne de devenir le premier investisseur pionnier enregistré en vertu du régime des océans des Nations Unies à se voir accorder une zone d'exploitation des fonds marins au centre de l'océan Indien. Une zone d'exploitation équivalente a été réservée à l'exploration et à l'exploitation internationales. Nous pensons que cet événement historique a mis en branle le régime international de l'exploitation des fonds marins et renforcé le droit international en la matière.

Quant à l'économie mondiale, elle traverse toujours une crise profonde. Même dans les pays développés, les taux de croissance sont les plus bas jamais enregistrés. Toutes les projections pour l'avenir laissent entrevoir des taux de croissance plus faibles encore pour ces pays. Le revenu par habitant de nombreux pays en développement est tombé à des niveaux inférieurs à ceux d'il y a dix ans. Les prix des matières premières se sont effondrés en termes réels et ils atteignent leur niveau le plus bas depuis 50 ans. En dépit de l'ouverture de la série de négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay, la prolifération des mesures protectionnistes va bon train. Les taux d'intérêt sont toujours aussi élevés en termes réels. Les liquidités internationales sont maintenant très réduites, tant en ce qui concerne le volume des échanges commerciaux que pour ce qui est des besoins des pays en développement. L'équilibre des échanges est extrêmement précaire car nous avons des surplus intenable dans certains pays et des déficits dans d'autres, tandis que les taux de change connaissent toujours d'énormes fluctuations.

M. Natwar-Singh (Inde)

Il est maintenant largement reconnu que l'économie mondiale connaît une crise structurelle qui ne peut être surmontée dans le cadre du système créé après la seconde guerre mondiale. Par conséquent, il faut de toute urgence mettre au point des stratégies de coopération fondée sur la reconnaissance explicite d'une interdépendance mondiale croissante. Il est nécessaire de mettre en oeuvre des mesures concertées et complètes dans les domaines interdépendants que sont les questions monétaires et financières, la dette, le commerce, les courants de ressources et le développement. La crise actuelle du système économique mondial ne pourra être réglée que si nous instaurons un nouvel ordre économique international.

Dans le domaine du commerce international, on doit accorder la plus haute priorité au maintien et au renforcement d'un système commercial multilatéral et ouvert, en particulier pour traduire dans la pratique les engagements souvent répétés quant à l'immobilisation et à l'allégement. Il est important de s'assurer que la série de négociations d'Uruguay aboutira à l'apparition d'un véritable régime commercial international permettant la croissance et le développement, avec une reconnaissance claire des besoins des pays en développement. Le multilatéralisme et la non-discrimination doivent être la base de l'augmentation soutenue du commerce.

Dans le domaine des produits de base, nous avons réaffirmé à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) la validité continue du Programme intégré pour les produits de base. Nous espérons qu'avec les nouvelles ratifications, le Fonds commun pourra fonctionner avant la fin de 1987. Nous espérons également qu'on pourra entamer bientôt une nouvelle série de consultations sur les produits de base qui ne sont pas couverts par les accords et arrangements existants.

Les courants de ressources financières des pays développés vers les pays en développement devraient être augmentés sensiblement et les ressources des institutions financières internationales devraient être accrues de façon à leur permettre de jouer un rôle central dans le développement de la finance. Nous déplorons que la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement n'ait pas été plus importante en termes réels que la sixième reconstitution. Nous sommes toutefois encouragés par la récente démarche vers un accord sur l'augmentation générale des capitaux de la Banque mondiale.

M. Natwar-Singh (Inde)

La crise de la dette extérieure est l'un des problèmes les plus sérieux que connaissent aujourd'hui les pays en développement. La solution de la crise de la dette doit être équitable, souple et orientée vers le développement, se fondant sur la notion de responsabilité partagée et de dialogue politique. Pour assurer le succès de cette stratégie, il est indispensable d'encourager des mesures parallèles, telles qu'un plus grand accès aux marchés d'exportations des pays en développement, des taux d'intérêt moins élevés, le renforcement et la stabilisation des prix des produits de base, des taux de change plus stables et des politiques macro-économiques plus vigoureuses et orientées vers la croissance dans les pays développés.

Devant cette situation généralement perturbée du dialogue économique international, la septième session de la CNUCED doit être vue comme un succès modeste. Mais des progrès ont au moins été accomplis dans quelques domaines. Compte tenu de l'atmosphère dans laquelle la Conférence s'est tenue, c'est le renforcement de la validité et du mandat de la CNUCED qui a été le résultat le plus important de la session.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est une importante contribution à cette question. Nous sommes heureux de noter que le président de la Commission, le premier ministre Brundlandt, dans sa déclaration à la septième session de la CNUCED, s'est efforcée d'apaiser les craintes que les préoccupations écologiques ne soient invoquées pour imposer de nouvelles conditions aux politiques de prêt des institutions financières internationales. Le rapport Brundlandt démontre clairement le besoin et l'urgence de s'attaquer aux questions de l'environnement au niveau mondial. Si nous souhaitons sérieusement accorder la plus haute priorité à cet objectif, la communauté internationale doit trouver de nouvelles ressources pour mettre en oeuvre de judicieuses mesures écologiques. Toutes ressources détournées de la croissance et consacrées à l'environnement iront à l'encontre du but recherché. La pauvreté est une forme de pollution. Tout ralentissement du développement ne peut qu'aggraver les problèmes écologiques des pays en développement.

Nous nous réunissons ici chaque année au mois de septembre pour discuter les problèmes qui affligent l'humanité. Est-ce que ce coup d'oeil sur ce qui s'est passé ces neuf derniers mois nous remplit d'espoir ou de désespoir? C'est le moment de faire le point, de s'autocritiquer et d'analyser. L'horizon

M. Natwar-Singh (Inde)

international présente un tableau sombre et sinistre. Un rayon de soleil perce par ci par là à travers les nuages, mais, dans l'ensemble, la pluie ne semble pas augurer du beau temps.

Il y a quelques semaines la population mondiale a passé la marque des cinq milliards de personnes, un événement qui invite à la réflexion. L'épuisement des sources d'énergie se poursuit sans relâche. Les nantis brûlent la chandelle par les deux bouts et même au milieu, tandis que les moins fortunés sont privés des besoins essentiels de la vie. La détérioration de l'environnement se poursuit tous les jours. La conjoncture économique n'est pas réjouissante. Les terroristes et les fanatiques troublent la paix et la tranquillité des nations.

Les Nations Unies ne sont pas la planche de salut, mais elles continuent néanmoins d'ouvrir la voie, de créer le climat, de fournir le cadre et de proposer l'ordre du jour nécessaires à la paix. Comme on l'a dit, certes, l'Organisation ne peut négocier pour le monde, mais elle peut aider le monde à négocier.

M. ABDEL MEGUID (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'abord de vous féliciter, au nom de la délégation de l'Egypte et en mon nom, à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes particulièrement heureux de voir à la présidence une personnalité à la compétence reconnue et qui vient d'un pays ami avec lequel l'Egypte entretient des relations de cordialité et de compréhension mutuelle. Dans le même esprit, je saisis cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la quarante et unième session et pour la précieuse contribution qu'il a apportée dans la conduite des travaux menant à la réalisation des objectifs visés.

L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour exprimer les aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité et à la liberté et dont les principes ont été autant de phares sur la route du droit et de la justice, continuent d'incarner les espoirs de nombreux peuples. Quarante-deux ans après sa création, les Nations Unies continuent de jouer un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité en jetant les bases des relations entre Etats et peuples conformément aux principes de la coopération, de la solidarité, du respect des droits et de l'égalité dans la souveraineté.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Le monde connaît aujourd'hui une situation internationale extrêmement délicate, marquée par des conflits qui se détériorent ou qui risquent d'éclater. Un tel état de choses renforce notre engagement à la nécessité d'avoir des relations entre Etats fondées sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes sûrs que l'Organisation des Nations Unies, qui a été la principale instance veillant au maintien de la paix et de la sécurité depuis la fin de la seconde guerre mondiale, continuera de jouer ce rôle et de renforcer ses principes, quelles que soient les difficultés ou les défis.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Nous sommes d'avis que la paix est indivisible et que la sécurité ne peut être le monopole de quelques-uns. Dans le monde d'aujourd'hui, où l'interdépendance est accrue et où les distances sont réduites, personne ne peut trouver de sécurité en s'isolant du reste de la communauté internationale. A une époque où les menaces de confrontation entre les deux superpuissances pèsent sur la planète tout entière, tout progrès dans le domaine du désarmement entre ces deux puissances est propice à une atmosphère de détente et à une désescalade dont les répercussions s'étendent à plusieurs conflits régionaux. Par conséquent, nous avons appris avec beaucoup d'intérêt que les deux superpuissances sont parvenues à un accord de principe sur l'élimination de certaines catégories d'armes nucléaires. Ce grand intérêt de notre part tient à notre ferme conviction que les armes nucléaires constituent le plus grave danger pour l'humanité. L'Egypte félicite les deux puissances du succès de leurs efforts dans ce domaine, en particulier dans la mesure où la proscription de telles armes représente un précédent unique. Ce serait en effet le premier accord conduisant à un véritable désarmement, qui soit conforme avec les priorités établies par la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

Nous voulons également faire l'éloge de la volonté concertée des deux superpuissances pour des efforts urgents et intensifiés pour éliminer les missiles balistiques intercontinentaux, une initiative qui diminuerait la tension internationale et la menace nucléaire avec toutes ses conséquences.

Le désarmement est un problème global, qui touche à la sécurité et au développement. En fin de compte c'est le problème de la survie même de l'humanité. Il est maintenant universellement reconnu que le recours aux armements de destruction massive ne ferait ni vainqueur ni vaincu. Aussi, persister dans la course aux armements, c'est persévérer en vain dans le gaspillage futile de l'énergie et des ressources des peuples. Dans ce contexte, la résolution de l'Assemblée générale sur la convocation de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est la reconnaissance du fait que la sécurité internationale et le développement sont inséparables. Il est grand temps que l'humanité consacre ses efforts à la construction plutôt qu'à la destruction, au développement plutôt qu'à une course fébrile aux armements.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Le Traité de non-prolifération et les efforts qui sont faits pour que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques sont complémentaires. L'Egypte invite la communauté internationale à intensifier son action pour que les Etats non signataires au Traité de non-prolifération puissent y adhérer. De même, l'Egypte espère que la Méditerranée deviendra une zone exempte d'armes nucléaires, continuera d'être une voie d'échanges commerciaux et culturels et un havre de paix et de sécurité. Toujours dans le même sens, l'Egypte souligne l'importance de l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique. L'Egypte a toujours demandé la réalisation de ces deux objectifs et a pris l'initiative de présenter certaines propositions concrètes à cet égard. Il est peut-être bon de lancer depuis cette tribune un appel aux grandes puissances et aux Etats de la région, afin qu'ils adoptent des positions et prennent des mesures propices à réaliser ces objectifs dans un proche avenir.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran est aujourd'hui un foyer de conflit et la source de danger au Moyen-Orient. Ceci ne devrait en aucun cas nous faire oublier que la question palestinienne est au coeur du conflit dans notre partie du monde. En dépit du temps qui passe ou de l'éruption de conflits dans la région, la question palestinienne reste la principale source de danger et la cause sous-jacente des tensions et des troubles. La paix ne pourrait jamais être instaurée, pas plus qu'elle ne pourrait durer, tant que le peuple palestinien resterait privé de ses droits nationaux légitimes et avant tout de son droit à l'autodétermination sur son sol national.

L'Egypte, attachée à la cause palestinienne depuis son éclosion, n'a en rien diminué son engagement vis-à-vis d'elle et elle ne se dérobera jamais à ses responsabilités. Notre attachement aux droits légitimes du peuple palestinien est au coeur de nos efforts pour instaurer une paix juste et globale dans notre région. Nous voulons établir une paix fondée sur la reconnaissance des droits légitimes de toutes les parties. Si la réalisation de la paix exige que chaque partie fasse un effort et accepte un esprit de conciliation et de justice, nous sommes convaincus que la paix sera un gain pour toutes les parties. En revanche, la persistance des tensions et des conflits ne profite à personne; bien au contraire.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Les 20 années d'occupation israélienne des territoires arabes (juin 1967) et la résistance concomitante du peuple palestinien confirment la nécessité de créer une paix globale fondée sur la justice, de rendre à leurs titulaires leurs droits légitimes, dans un cadre qui garantirait la sécurité mutuelle et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; elles confirment également le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre.

L'histoire et l'expérience nous enseignent que les droits des peuples ne peuvent pas être annulés par prescription, pas plus qu'ils ne peuvent être livrés à l'oubli. Nous savons également que si la force peut imposer un fait accompli elle ne peut pas obtenir la sécurité, pas plus qu'elle ne peut instaurer la paix. Nous savons que seule la justice est la voie de la paix; nous savons également que la paix exige de la persévérance, de la détermination et il ne faut pas qu'en quête de l'impossible nous sacrifions le possible. Nous devrions saisir toutes les chances, toutes les occasions propices; nous devrions soigner chaque bourgeon jusqu'à ce qu'il porte les fruits de la justice, de la sécurité et de la paix.

L'Egypte a poursuivi ses efforts inlassables à travers le monde afin que 1987 puisse être l'année de la paix, grâce à des négociations entre les parties dans le cadre d'une conférence de paix. Ces initiatives, appuyées par les efforts sincères déployés par d'autres parties, ont conduit à ce qui revient peut-être à un consensus international en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix.

M. Abdel Meguid (Egypte)

A cet égard, j'aimerais remercier le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Communauté européenne et les pays du Conseil nordique de leur appui, qui a grandement contribué à dégager ce consensus international, au point que la convocation de cette conférence - idée qui, jusqu'à présent, n'avait bénéficié que d'un faible appui - apparaît maintenant comme une réelle possibilité, en fait la seule option.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis, au nom de la République arabe d'Egypte, de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts sincères qu'il déploie pour sonder les parties concernées et les grandes puissances concernant la convocation d'une conférence internationale de paix. Nous rendons également hommage à ses idées et à ses suggestions, que nous avons toujours accueillies avec attention et reconnaissance.

L'Egypte se rend compte que tout effort destiné à imposer un fait accompli et à maintenir le statu quo est lourd de dangers et risque d'avoir de sérieuses conséquences. Le seul choix que nous ayons est une action sérieuse et soutenue, qui imprime un véritable élan au processus de paix. A cet égard, je me dois de souligner les points suivants.

Premièrement, l'attachement de l'Egypte à la cause du peuple palestinien et de ses droits nationaux légitimes est authentique, ferme et inébranlable. L'Egypte réaffirme également que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Deuxièmement, l'Egypte respecte et remplit ses obligations internationales; elle s'y conforme et ne s'y dérobe jamais.

Troisièmement, la conférence internationale de paix apparaît aujourd'hui comme la meilleure formule pour relancer le processus de paix. Une action concertée s'impose pour convaincre ceux qui s'opposent à la tenue de la conférence que le temps est venu d'explorer les perspectives d'une ère nouvelle, à l'abri des conflits et des guerres, une ère où régnerait la paix, une paix juste et durable.

Quatrièmement, de l'avis de l'Egypte, pour être crédible et efficace, la conférence internationale devrait se tenir sous les auspices des Nations Unies. Elle devrait avoir pour bases les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que les droits du peuple palestinien. Toutes les parties intéressées devraient y participer, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, toute l'attention voulue étant accordée à la composition d'une délégation conjointe jordano-palestinienne. Les cinq membres permanents du Conseil

M. Abdel Meguid (Egypte)

de sécurité devraient également y participer, compte tenu de leurs responsabilités vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationales et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La conférence devrait servir de cadre efficace à des négociations directes sur tous les aspects de la question palestinienne et les droits y relatifs ainsi que sur le problème du Moyen-Orient, dont la question palestinienne constitue la clef de voûte.

Au nom de l'Egypte, j'invite tous les Etats, organisations et individus épris de paix du monde à faire preuve d'une plus grande détermination et à redoubler d'efforts, afin d'accélérer la réalisation d'un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient. Les progrès réalisés jusqu'à présent pour faire accepter l'idée de la convocation d'une conférence internationale devraient nous encourager tous à préserver l'élan acquis, à surmonter les obstacles qui se posent encore et à faire progresser ce processus de paix vers un objectif qui nous tient tous à coeur.

Le Liban continue d'être le théâtre d'épisodes regrettables d'une guerre civile d'un genre peu commun et interminable, dont la responsabilité s'est perdue au fil d'incidents successifs. Bien que la question libanaise résulte du gel de la question palestinienne, nous n'avons cessé de lancer des appels à toutes les parties concernées de se retirer du Liban, pour permettre au peuple libanais frère de panser ses plaies, de serrer les rangs et de s'unir en un mouvement de véritable réconciliation nationale, qui restaurerait la paix et la sécurité au Liban et permettrait à son peuple de vivre normalement et d'assumer le rôle culturel et arabe prééminent qui est le sien.

L'affrontement et le conflit qui troublent la région du Golfe s'aggravent de jour en jour et menacent d'aggraver la situation dans le Golfe, situation qui est devenue une source de grave tension internationale. Elle préoccupe aussi gravement toutes les nations éprises de paix qui aspirent à la stabilité. Cette situation est malheureusement la conséquence naturelle de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui, depuis huit ans, fait couler le sang et épuise les énergies et le potentiel de deux peuples frères. Cette guerre entrave le développement et le progrès; elle a fait près d'un million de victimes de part et d'autre et épuisé l'immense potentiel des deux pays. Qui plus est, ses ramifications s'étendent à toute la région du Golfe, entravant la navigation internationale à travers le Golfe.

M. Abdel Meguid (Egypte)

L'Egypte a déclaré qu'elle appuyait totalement la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité aussitôt après son adoption. Nous continuons de penser qu'il est impératif qu'elle soit mise en oeuvre car nous estimons que la cessation du conflit constitue le moyen le plus radical de mettre fin à la situation précaire régnant dans les eaux du Golfe et sur ses rives, situation qui met en danger l'une des plus importantes sources d'énergie du monde. Au regard au droit international, nous estimons que cette résolution constitue un tout intégral et global. Elle devrait être appliquée dans son intégralité, dans le cadre d'un calendrier raisonnable qui n'en trahirait pas la teneur ni ne conduirait à sa fragmentation. Il n'est pas exagéré de dire que la mise en oeuvre de cette résolution sera un test probant de la crédibilité du droit international et de l'aptitude de l'Organisation à appliquer une décision adoptée à l'unanimité par l'organe investi de l'autorité suprême.

Je désire rendre un hommage fraternel à l'Iraq pour avoir répondu rapidement aux décisions de l'Organisation internationale. Nous invitons l'Iran à se joindre aux efforts internationaux de paix, dont le but est l'instauration d'une juste paix qui rendrait à chacun son dû, inaugurant ainsi une ère de coexistence pacifique qui compenserait d'une certaine façon les pertes humaines et matérielles causées par huit années de guerre. A cet égard, j'aimerais exprimer notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et inviter toutes les parties à prêter leur appui véritable et efficace à ses initiatives et à ses efforts.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Je voudrais également souligner que, pour nous, la sécurité de nos frères des Etats du Golfe fait partie intégrante de la sécurité de l'Egypte.

La communauté internationale se trouve actuellement confrontée à un grave phénomène qui fait fi de toutes les valeurs reconnues par la communauté civilisée, et qui menace la paix et la sécurité.

Le torrent de violence et de terrorisme représente moins une menace matérielle à la sécurité des individus et des peuples qu'une tendance idéologique grave qui fait du recours à la violence un moyen et une fin, qui rejette le pluralisme des opinions et fait obstacle au libre dialogue et à la coexistence pacifique.

Tout récemment, les activités terroristes se sont répandues partout et elles se sont étendues à des lieux chers à nos coeurs qui sont en même temps des sanctuaires respectés par des centaines de millions d'habitants sur la terre. Ces incidents ont montré que la menace du terrorisme est toujours présente et qu'il attaque chaque fois qu'une occasion se présente. Ce terrorisme redouble de férocité aussitôt que nous relâchons notre garde ou que nous faisons preuve de bonnes intentions.

Etant donné que la question du terrorisme est inscrite à l'ordre du jour de la présente session, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler la position de l'Egypte selon laquelle il est indispensable de s'attaquer au phénomène du terrorisme sous tous ses aspects et sous toutes ses formes. Il faut rechercher ses causes et ses origines afin de conclure un traité global qui pallierait les lacunes existant actuellement dans les instruments internationaux qui cherchent à régler certains aspects du problème. Les pays qui n'ont pas adhéré aux accords existants devraient être invités à le faire le plus tôt possible et à incorporer les dispositions de ces accords dans leur législation nationale, en tenant dûment compte du droit des peuples et des mouvements de libération reconnus de mener leur lutte nationale pour la liberté et l'indépendance.

Les principes sur lesquels le Mouvement des non-alignés a été fondé restent parfaitement valables. Le Mouvement représente l'expression politique des pays du tiers monde dans leur lutte incessante pour la liberté et l'indépendance. Il apporte également une contribution positive au maintien de la paix internationale et à la détente.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Compte tenu de sa responsabilité historique en tant que membre fondateur du Mouvement des non-alignés, l'Egypte estime qu'il est essentiel de préserver les notions et les principes sur lesquels se fonde le Mouvement. Il est indispensable, à son avis, de se prononcer fermement contre toutes les tentatives d'extrémisme et de surenchère qui cherchent à faire dévier le Mouvement de sa voie originale et de ses nobles principes. A cet égard, nous voulons rendre hommage aux pays non alignés qui sont parfaitement conscients des principes authentiques du non-alignement, auxquels ils sont fermement attachés et dont ils assurent avec succès le maintien, en dépit des pressions et des difficultés qu'ils rencontrent. Cette attitude s'est d'ailleurs manifestée au cours des sommets des pays non alignés de New Delhi en 1983 et de Harare en 1986.

Si le Mouvement des non-alignés est l'expression politique des pays du tiers monde, le Groupe des 77 quant à lui, exprime les espoirs des pays en développement et leurs aspirations à un ordre économique international plus équitable. Il s'efforce également de confirmer et de consolider la coopération et l'autonomie collective parmi les pays en développement.

L'Egypte a une affiliation authentique au monde musulman. Cette affiliation tient essentiellement à sa croyance dans le message de l'Islam, qui prône que les êtres humains sont égaux, qu'il ne doit pas exister de différence entre un Arabe et un non-Arabe, entre un Blanc et un Noir, si ce n'est sur la base de la piété; qu'il ne doit pas y avoir de contrainte dans l'expression religieuse ou dans l'expression des opinions. L'Islam est un message divin de justice et de paix, un appel à la vertu et à la bienveillance, un mode de vie fondé sur la liberté et la démocratie.

Il est regrettable et décourageant de voir que le monde islamique est devenu le théâtre de conflits sanguinaires entre certains de ses Etats, de tentatives faites pour déformer l'image de l'Islam, pour en donner, de façon flagrante et contraire à la vérité, une image de violence et de fanatisme, comme cela a été le cas lors des incidents qui ont eu lieu récemment à La Mecque.

Le retour de l'Egypte au sein de l'Organisation de la Conférence islamique pour participer activement à ses travaux a été une occasion favorable de coordonner nos efforts avec ceux des nations islamiques soeurs pour relever résolument les défis qui sont lancés au monde musulman et faire face aux dangers auxquels il est exposé.

M. Abdel Meguid (Egypte)

La situation qui ne cesse de se détériorer et dans laquelle se trouvent nos frères africains d'Afrique australe, qui vivent sous la domination raciste du régime de Pretoria, et la continuation de l'occupation illégale de la Namibie par ce régime, au mépris des aspirations de ce peuple, et de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance sont pour nous tous un objet de vive inquiétude et représentent un défi flagrant à la volonté de tous les peuples épris de paix.

Il ne fait aucun doute que les tentatives scandaleuses et éhontées du Gouvernement sud-africain, qu'il s'agisse des prétendues réformes constitutionnelles ou du recours à l'agression et au chantage militaire contre les Etats africains voisins, ne sont que des actes de banditisme qui méritent d'être désavoués et condamnés. Guidée par ses responsabilités envers l'Afrique et en témoignage de sa solidarité avec ses frères africains, l'Egypte réaffirme qu'elle se tient fermement aux côtés des peuples de l'Afrique du Sud dans leur lutte pour obtenir leurs droits de l'homme à l'égalité et à la liberté. Elle appuie également le combat légitime du peuple namibien sous la direction de son représentant légitime, la SWAPO, jusqu'à ce qu'il obtienne son indépendance totale. L'Egypte appelle également à la solidarité avec les Etats de première ligne contre les menaces et l'agression.

L'Egypte prie instamment le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités envers les peuples de l'Afrique australe afin de leur permettre de vivre dans la dignité comme tous les autres peuples libres et indépendants. Le Conseil de sécurité devrait faire plein usage de tous ses pouvoirs, en imposant notamment des sanctions contre ce régime inhumain.

A cet égard, je voudrais rappeler l'évolution positive de l'opinion publique occidentale et l'attitude des pays occidentaux vis-à-vis de l'abominable politique raciste du Gouvernement sud-africain, attitude qui accroît encore l'isolement de ce régime raciste et accélère sa chute.

Au seuil du XXI^e siècle, nous n'avons d'autre alternative que d'affronter carrément les problèmes qui menacent la marche vers la paix, la coopération et le développement.

Si nous reconnaissons que le Moyen-Orient et l'Afrique australe sont des foyers de lutte amère entre des notions dépassées et des perspectives d'avenir, nous ne pouvons cependant pas méconnaître d'autres problèmes qui affligent diverses régions, tels que les problèmes de Chypre, en Méditerranée; de l'Afghanistan

M. Abdel Meguid (Egypte)

en Asie du Sud-Ouest, de la Corée en Asie orientale, du Kampuchea en Asie du Sud-Est et d'autres problèmes en Amérique centrale.

S'agissant de Chypre, seule est valable une solution qui prenne en considération les droits inaliénables et légitimes de tous les Chypriotes, sur un pied d'égalité, pour préserver l'unité de l'île, son indépendance, son intégrité territoriale et son statut de pays non aligné.

M. Abdel Meguid (Egypte)

En ce qui concerne l'Afghanistan, et bien que nous appuyions les efforts que déploie le Secrétaire général dans la recherche d'un juste règlement du problème afghan, nous devons dire que tout règlement de ce problème devrait respecter l'indépendance de l'Afghanistan et devrait se fonder sur le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire afghan, mettant ainsi un terme à l'ingérence dans ses affaires internes et garantissant son non-alignement. Dans ce contexte, l'Egypte appuie toutes les initiatives sérieuses qui visent au retrait, dans les plus brefs délais, des troupes étrangères et à la restauration de la paix et de la stabilité pour le peuple frère de l'Afghanistan.

S'agissant de la Corée, nous réaffirmons notre intérêt et notre appui moral pour les aspirations légitimes des Coréens à une réunification pacifique de la péninsule coréenne et à l'instauration de la stabilité et de la sécurité dans la région. Nous les invitons à engager un dialogue sérieux qui puisse mener à la réalisation de cet objectif.

Dans le même esprit, nous rappelons qu'en ce qui concerne le Kampuchea, l'Egypte estime que le respect de l'indépendance de ce pays est un élément important pour la stabilité dans l'Asie du Sud-Est.

Pour ce qui est de l'Amérique centrale, l'Egypte se félicite de l'accord conclu récemment entre les Etats de la région. Nous appuyons également les efforts du Groupe de Contadora et ceux du Groupe d'appui visant à restaurer la paix et la stabilité en Amérique centrale. De même, l'Egypte réitère son appel pour que soit appliqué le principe des relations de bon voisinage entre les Etats de la région et pour que soient respectées les frontières existantes dans les pays de la région; pour que soit appliqué le principe de la non-ingérence dans les affaires internes et le principe de la préservation des droits, intérêts et aspirations des peuples de la région et pour que l'on s'abstienne de se livrer à toute politique de provocation et à toute tentative visant à polariser la situation. Nous espérons que le récent accord aboutira finalement à un règlement durable, qui mettra un terme aux tensions et permettra aux peuples de la région d'aller de l'avant vers une ère de coopération et de développement sous la bannière de la démocratie.

Alors que la décennie des années 80 touche à sa fin, on constate que les réalisations de la communauté internationale en matière de relations économiques ont été si décevantes, que certains ont baptisé cette décennie "la décennie perdue pour le développement". La crise économique internationale a pris des proportions gigantesques. Comme l'a dit le Président Mohammed Hosni Mubarak dans l'allocution qu'il a prononcée devant la septième session de la Conférence des Nations Unies

M. Abdel Meguid (Egypte)

(CNUCED VII), le problème de la dette "a pris des proportions si graves qu'on ne peut plus le négliger; il est lourd de graves conséquences, à moins que la communauté internationale, débiteurs comme créanciers, prenne des mesures efficaces". Outre le problème de la dette, mentionnons la détérioration des termes de l'échange, la chute du cours des produits de base, la réduction de l'aide publique au développement, les taux d'intérêt élevés, les fluctuations des taux de change et le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés.

La crise économique internationale place les pays en développement en général, et les pays africains en particulier, face à de graves défis. Elle condamne leurs peuples à vivre dans des conditions particulièrement difficiles. Nous devons donc prendre des mesures strictes afin de faire face à cette situation et de régler ces problèmes dans les plus brefs délais.

Dans ce sombre contexte, certains signes apparaissent comme une lueur d'espoir, qui semblent indiquer que la raison et la sagesse prévaudront peut-être dans le règlement de ces problèmes économiques vitaux et pressants. On décèle ces signes notamment dans l'Acte final adopté par consensus lors de la CNUCED VII, qui exprime la volonté de toutes les parties participantes, pays développés comme pays en développement, d'assumer leurs responsabilités et d'honorer leurs obligations en s'attaquant à cette crise particulièrement grave. Une telle attitude mérite nos encouragements et nous devons tous réaffirmer nos obligations proclamées dans l'Acte final de la CNUCED VII.

Les Nations Unies ont été créées pour maintenir la paix entre les nations et préserver leur liberté et leur indépendance. Depuis le début, on a compris que la liberté des nations se fonde essentiellement sur la liberté des individus. On a pris également conscience du fait que la violation de la liberté des citoyens dans leurs propres pays est l'extension d'une politique qui fait fi du droit et de la justice dans les relations internationales. Ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme représente-t-elle une obligation morale qui transcende les frontières et les restrictions et qui fait de la protection des droits et des libertés de l'homme l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale dans son ensemble.

Il n'est de violation plus flagrante que le déni des droits de l'homme à tout un peuple, comme cela se produit dans la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud. Un autre cas semblable est celui du peuple palestinien qui s'est vu dénier

M. Abdel Meguid (Egypte)

le droit à l'autodétermination et dont les droits fondamentaux sont bafoués sous l'occupation étrangère - droits qui lui ont été octroyés par le Créateur et qui ont été rappelés dans divers pactes internationaux.

L'Egypte a toujours été à l'avant-garde des pays qui prônent le respect des droits de l'homme et des droits des peuples. L'Egypte a apporté une contribution éminente à la formulation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ces six dernières années, sous la direction du président Moubarak, l'Egypte a fait des progrès tangibles en matière de respect des droits de l'homme. Au cours de cette période, l'Egypte a ratifié six instruments internationaux relatifs au respect des droits de l'homme dans divers domaines et qui ont été incorporés dans notre système juridique.

Depuis janvier 1982, l'Egypte a ratifié les instruments suivants : Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; la Convention internationale sur la prévention et la répression du crime de l'apartheid; la Convention contre la torture; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et, enfin, la Charte africaine des droits de l'homme et des droits des peuples.

La ratification par l'Egypte de ces instruments n'a pas été un acte de pure forme; pas plus qu'il ne s'est agi de répondre aux vœux de la communauté internationale. Au contraire, il s'agit là de l'expression d'une évolution démocratique profonde et étendue que connaît l'Egypte et qui a la faveur de son peuple. La scène politique égyptienne se caractérise aujourd'hui par le pluralisme des opinions et par la liberté d'expression politique et intellectuelle dans le cadre de la Constitution et de la règle du droit qui traitent dirigeants et dirigés sur un pied d'égalité et à l'abri d'un système judiciaire qui garantit la justice et l'application de la loi.

Le peuple égyptien va bientôt s'engager dans une phase nouvelle et glorieuse de son évolution démocratique lorsqu'il élira, par un référendum public et libre, son président, et ce dans un climat de liberté et de stabilité favorable à l'aspiration populaire au développement, au progrès et à la paix.

J'ai parlé des grands espoirs que nous nourrissons dans notre recherche constante de la justice, du droit et du progrès. J'ai également parlé des difficultés et des dangers qui menacent notre quête. Puissent les rayons de

M. Abdel Meguid (Egypte)

l'espérance dissiper les sentiments de désespoir de façon que le monde, laissant derrière lui le soleil couchant du XXe siècle, puisse aller de l'avant sur un terrain plus ferme et dans un nouvel esprit à la rencontre du soleil qui se lèvera sur le XXIe siècle, pour que l'humanité puisse vivre une ère de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité.

M. VARKONYI (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis d'autant plus heureux de cette élection que nos deux pays entretiennent des relations étroites et amicales de coopération fructueuse. Je vous donne l'assurance que vous pouvez compter, dans l'exercice de vos hautes responsabilités, sur la coopération et l'appui entiers de la délégation de la République populaire de Hongrie.

Notre délégation, guidée par la politique du Gouvernement de la République populaire de Hongrie, qui est entièrement conforme aux objectifs et aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies, souhaite contribuer, de façon active, au succès des travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Les conditions pour élargir le dialogue et développer une coopération pratique entre les Etats semblent plus favorables maintenant qu'à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Les tendances positives de la situation internationale ont été quelque peu renforcées, bien que des tensions graves demeurent.

Le dialogue qui a repris et qui est devenu une constante entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ouvre la voie à une réduction de la tension internationale ainsi qu'au renforcement de la confiance entre les Etats. Les progrès qui ont été réalisés lors des discussions bilatérales sur le désarmement permettent d'espérer que l'on procédera à des changements positifs, de grande portée, qui ouvriront une nouvelle période dans l'histoire des relations internationales qui nous mènera au XXIe siècle. De tels changements imposent des responsabilités accrues de la part des deux grandes puissances dirigeantes. Les nations qui composent la communauté internationale s'attendent, à juste titre, à ce que ces deux pays, en acceptant des compromis mutuels, infléchissent la situation internationale dans cette direction. Toutefois, la leçon la plus importante à tirer de nos activités en matière de politique étrangère durant ces dernières années, c'est que tout pays, indépendamment de sa taille, doit assumer une part de cette responsabilité et faire de son mieux pour contribuer à diminuer les tensions internationales et à renforcer la coopération entre les nations.

Nous considérons que les Nations Unies nous offrent une occasion extraordinaire de le faire car, dans le cadre du système des relations internationales, elles sont

M. Varkonyi (Hongrie)

une instance irremplaçable de coopération entre des pays dont la taille, le système social et le niveau de développement économique sont différents. Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation mondiale dispose d'énormes possibilités qui peuvent encore être explorées et mobilisées pour mettre en oeuvre les nobles buts et principes de la Charte. Se débarrasser à jamais du danger d'une catastrophe nucléaire, mettre fin à la course aux armements et adopter des mesures de désarmement efficaces, édifier des relations économiques justes sans discrimination et créer des conditions de vie pour l'homme du XXe siècle sont autant de tâches qui incombent aux nations et à la communauté internationale, et auxquelles nous croyons que les Nations Unies et ses institutions devraient participer par davantage d'initiatives et par un rôle encore plus actif, un rôle de pionnier en quelque sorte. C'est cette conscience qui guide mon gouvernement, de concert avec les autres pays socialistes, lorsque nous soulignons la nécessité qui s'impose à l'Assemblée générale de prendre des mesures pour élaborer un système global de paix et de sécurité internationales. L'objectif de cette initiative est de jeter les bases d'une large coopération internationale dans les relations entre Etats qui remplacerait les affrontements et les méfiances actuelles.

A l'ère nucléaire, les défis militaires et non militaires portés à la sécurité du monde, la complexité et la difficulté des problèmes internationaux, ainsi que l'interdépendance des Etats exigent de nouvelles approches en ce qui concerne les questions de sécurité. Les discussions sur la question qui se sont déroulées à la quarante et unième session de l'Assemblée générale ont permis de tirer certaines conclusions qui devraient faire partie intégrante des notions de politique de sécurité qui se font jour à l'heure actuelle.

Les événements qui ont eu lieu depuis la dernière session ont renforcé cette conclusion, à savoir que la sécurité nationale et la sécurité internationale ne peuvent plus être séparées et qu'aucune des deux ne peut être maintenue de façon durable au détriment de l'autre ni lui être subordonnée. Compte tenu des réalités de notre époque, aucun pays ne peut garantir sa sécurité uniquement par des moyens militaires et techniques. Il ne peut le faire que par des moyens politiques, par des actions communes. Aucun pays ne dispose du droit exclusif à la sécurité. La création d'une structure de politiques de sécurité suppose la participation active préalable de tous les Etats, quelle que soit leur taille, quel que soit leur système politique et social. Les menaces qui planent sur la sécurité commune sont, à l'heure actuelle, impossibles à supprimer, sauf en adoptant une approche globale des

M. Varkonyi (Hongrie)

différents problèmes, notamment pour ceux qui apparaissent séparément ou conjointement dans les domaines politique, économique, humanitaire, écologique et des droits de l'homme. Dans notre monde caractérisé par la dépendance mutuelle, cette conclusion est en passe de devenir une lapalissade, mais la manière de la mettre en oeuvre, la voie à suivre, n'est pas encore acceptée de tous.

Les réponses données jusqu'à présent à nos initiatives renforcent notre conviction que l'objectif poursuivi est le bon. Compte dûment tenu des rapports existant entre les différents domaines, et avec la participation des Etats Membres des Nations Unies, des efforts conjoints devraient être réalisés pour parvenir à un système fiable qui, basé sur la Charte des Nations Unies, fournirait un fondement ferme et stable à long terme pour un développement équilibré des relations internationales. Un tel système serait fondé sur la démocratisation des relations internationales et de la politique mondiale, sur la réduction du rôle de la force militaire et son rejet en tant que politique de sécurité, sur la création de conditions de sécurité aussi bien que sur l'élaboration et l'application d'un système institutionnel et de règles de conduite nécessaires pour un règlement politique des conflits internationaux, sur des solutions conjointes à apporter aux problèmes économiques mondiaux, aux problèmes écologiques et pour parvenir à une application plus large des droits de l'homme.

Comment atteindre ces objectifs?

D'une part, le cadre et le mécanisme de ce nouveau système de sécurité devraient être conçus et, d'autre part, des mesures fondées sur un large consensus devraient être prises sans délai sur toute question mûre pour une solution. Nous considérons que de telles mesures sont applicables même en ce qui concerne plusieurs problèmes globaux. Je citerai, entre autres, l'action internationale contre le terrorisme, la lutte contre l'abus des drogues ou les maladies, comme le SIDA.

L'examen de ce calendrier dans le cadre d'une telle démarche peut fournir l'occasion d'un dialogue réel tant sur les aspects théoriques que sur les problèmes concrets de la sécurité internationale et peut permettre que soient prises des mesures concrètes sur la base des intérêts et du consensus mutuels.

L'essentiel des activités menées dans cette direction est basé sur le fait qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne peut affirmer un monopole des décisions à prendre; et les problèmes qui y sont liés sont partagés. De même, une solution ne

M. Varkonyi (Hongrie)

peut être dégagée que grâce à des efforts conjoints. Les progrès encourageants qui ont été réalisés dans certains domaines des négociations sur le désarmement ces dernières années sont une indication claire très importante du processus positif qui apparaît dans la vie internationale. La République populaire de Hongrie estime souhaitable de maintenir ces progrès et fera tout ce qui dépend d'elle pour ne pas manquer les occasions favorables qui se présentent dans le domaine du désarmement, et pour que leur impact s'étende au monde entier par le biais des relations internationales.

M. Varkonyi (Hongrie)

La vérité fondamentale de notre âge nucléaire affirmée par les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis est qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit donc pas avoir lieu. L'accord de principe soviéto-américain sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire opérationnels et tactiques conclu récemment représente une percée réelle dans la mise en oeuvre pratique de la reconnaissance de cette vérité. La destruction, assortie de mesures internationales strictes de vérification, de ces deux catégories de systèmes d'armes nucléaires, pourrait être un événement marquant dans le désarmement nucléaire dans son ensemble. Cet accord créerait une situation favorable et qualitativement nouvelle en Europe et ouvrirait la voie à de nouvelles mesures visant à réduire encore davantage l'affrontement militaire. L'effet politique favorable d'une telle mesure qui revêt une importance considérable serait ressenti non seulement en Europe mais également dans le monde entier.

Un accord entre les deux grandes puissances sur des réductions de 50 % de leurs armes offensives stratégiques et sur un renforcement simultané du Traité ABM limitant la construction de systèmes antimissiles constituerait un autre pas important vers le renforcement de la stabilité stratégique. Le sommet de Reykjavik qui s'est déroulé l'an dernier a ouvert la voie, également dans ce domaine, au rapprochement des positions divergentes sur plusieurs questions importantes. L'éventail des problèmes qui continuent de faire obstacle à la conclusion satisfaisante des négociations multilatérales de ces dix dernières années sur l'interdiction complète et la destruction des armes chimiques est également en train de se réduire.

Selon nous, rien n'appuie ni ne justifie la dévalorisation des pourparlers multilatéraux de désarmement; c'est plutôt le contraire qui est vrai. Nous devons tous chercher le moyen de parvenir à une solution et la prochaine - et troisième - session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement nous en fournira une excellente occasion.

L'Europe, où sont concentrés les plus grands arsenaux d'armements et des forces armées qui s'opposent, est un continent auquel s'applique tout particulièrement le désarmement. Tout conflit armé entre les Etats du continent mettrait immédiatement en danger la paix et la sécurité mondiales.

M. Varkonyi (Hongrie)

L'Accord de Stockholm qui a été réalisé l'an dernier a ouvert un nouveau chapitre dans les efforts destinés à promouvoir le désarmement en Europe et à renforcer la confiance et la sécurité. Les mesures qui ont été adoptées prouvent, dès leur première application, qu'elles produisent des effets favorables en elles-mêmes, mais, ce qui est plus important encore, qu'elles servent un objectif utile en préparant la voie à une réduction importante du niveau de confrontation militaire en Europe. A la suite de l'appel de Budapest, qui a été lancé par les Etats membres du Traité de Varsovie en juin 1986, et des réponses de l'OTAN, 23 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la confiance en Europe ont, depuis février dernier, mené des consultations sur le mandat des négociations futures sur la réduction des forces armées et des armements en Europe. Ces négociations doivent aboutir à des réductions des forces armées classiques à des niveaux minimums suffisants pour la défense qui permettraient d'accroître la stabilité en Europe.

Les mesures proposées représentent un programme d'action à court terme pour le désarmement, auquel devraient venir s'ajouter des mesures destinées à établir le fondement de l'infrastructure de la sécurité dans le siècle à venir. Il n'est pas possible de penser le XXI^e siècle en termes de sécurité sans une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, sans l'adoption de mesures de désarmement nucléaire multilatérales efficaces et sans la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes convaincus que les efforts de négociation multilatérale qui se poursuivent sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. A la lumière de l'accélération des négociations régionales bilatérales et multilatérales, la lenteur des progrès dans les négociations multilatérales de désarmement au sein du système des Nations Unies, notamment dans certains domaines qui relèvent de la Conférence sur le désarmement de Genève, nous préoccupe de plus en plus.

En signant l'Acte final d'Helsinki il y a plus de 10 ans, les Etats européens ont exprimé leur conviction que la sécurité ne peut être assurée uniquement par des moyens militaires et que des conditions politiques, économiques et humanitaires appropriées lui sont également indispensables. Il ne fait aucun doute que le processus de la sécurité et de la coopération en Europe constitue un cadre indispensable pour le maintien du dialogue Est-Ouest et du développement de la coopération.

M. Varkonyi (Hongrie)

La Hongrie manifeste un intérêt particulier pour la poursuite et l'intensification de ce processus. Le grand nombre de propositions présentées à la réunion de suivi de Vienne témoigne, une fois de plus, de l'intérêt manifeste dont ont fait preuve les Etats qui participent à la poursuite de la coopération en Europe. En témoigne également le fait que les Etats appartenant à différents groupes de pays et disposant de systèmes sociaux différents ont des objectifs identiques sur plusieurs questions.

La Hongrie, qui se trouve dans la zone de contact direct entre des pays ayant des systèmes sociaux différents, est liée par d'innombrables liens traditionnels aux Etats européens. En dépit des différences d'idéologie et de systèmes socio-économiques, les pays européens ont établi une coopération utile, fructueuse et qui s'élargit sans cesse dans de nombreux domaines. Les relations établies par la Hongrie avec les pays de l'Europe de l'Ouest témoignent de la reconnaissance du fait qu'une nouvelle attitude à l'égard des relations internationales, du dialogue entre Etats, de la coopération pratique et des mesures fondées sur le respect mutuel des intérêts divergents, peut être la seule voie à suivre pour l'avenir de l'Europe.

Cette reconnaissance est naturellement valable pour tous les continents. Si l'Assemblée générale, à la présente session, adoptait la déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, dont le projet a été rédigé lors de la session du Comité spécial de cette année établi à cette fin, avec la participation active des représentants des pays socialistes, non alignés et occidentaux, ce serait là une contribution importante à des solutions justes et durables aux conflits régionaux et à l'élimination des foyers de tension. La tâche la plus urgente de notre époque consiste effectivement à interdire le recours à la force dans les relations internationales. L'adoption par l'Assemblée générale de la déclaration qui a également trait au développement progressif du droit international, serait plus qu'un geste symbolique d'engagement en faveur du renforcement de ce principe fondamental de la Charte des Nations Unies.

De nombreux événements qui se sont déroulés l'an dernier ont renforcé notre conviction que les Nations Unies devraient jouer un rôle actif et croissant dans l'atténuation des tensions et dans l'élimination des foyers régionaux de tension. La participation efficace de l'Organisation mondiale augmenterait de façon

M. Varkonyi (Hongrie)

importante, à l'avenir, ses possibilités d'action dans d'autres domaines, tout en lui conférant une autorité plus marquée dans la politique mondiale et en renforçant son prestige. Les activités des Nations Unies, y compris celles du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de ses représentants à la recherche de règlements négociés, les relations et les efforts de médiation, revêtent une importance de plus en plus grande et constituent de bons exemples. Elles expriment la volonté politique de la majorité écrasante des Etats Membres et mettent au point un mécanisme de règlement applicable à tout conflit, en insistant sur le fait qu'il faut comprendre qu'un règlement négocié est la seule façon de se sortir des conflits armés. Cela est également valable pour l'évolution de la situation relative à la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Voilà pourquoi nous nous félicitons du rôle actif et constructif du Secrétaire général des Nations Unies, que nous appuyons dans la recherche d'une solution à la crise du Golfe qui soit acceptable par tous. Les crises ne peuvent être réglées que par un processus de règlement global avec la participation de toutes les parties concernées et sur la base des principes d'égalité et de sécurité égale, des principes de la Charte des Nations Unies, et les normes du droit international. C'est par des conférences internationales tenues sous l'égide des Nations Unies que ces efforts se concrétiseront le mieux, qu'il s'agisse d'un juste règlement de la crise du Moyen-Orient ou d'une solution pacifique du conflit à Chypre. Les tentatives faites pour utiliser les tensions comme prétexte afin d'accroître la présence militaire étrangère et d'intervenir dans un pays vont à l'encontre de ces principes et des efforts des Nations Unies en faveur d'un règlement.

M. Varkonyi (Hongrie)

La solution de la crise que connaît l'Afrique du Sud pourrait être facilitée par l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de mesures résolues et concertées au plan international. Le régime raciste de l'Afrique du Sud persiste dans ses efforts pour empêcher la majorité noire d'exercer ses droits de l'homme en adoptant des mesures de répression internes, en recourant à la force et en tentant d'asseoir sa position dans la région par le chantage économique et des actions militaires dirigées contre les Etats de première ligne. Nous sommes en faveur de mesures internationales déterminées afin de lui couper toute possibilité d'échapper aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de continuer d'occuper illégalement la Namibie et de lancer des attaques armées répétitives contre l'Angola à partir de ce territoire.

Nous estimons qu'il est urgent de renforcer la sécurité en Asie et dans le Pacifique et d'établir une coopération constructive entre les pays de la région. Il est satisfaisant de constater que les pays de taille moyenne et petite jouent un rôle croissant en Asie. Nous appuyons tous les efforts entrepris par les pays de la région afin d'instaurer la paix et la sécurité sur le continent asiatique. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons de la politique de réconciliation nationale du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, ainsi que les tentatives de la République populaire démocratique de Corée en faveur d'une unification pacifique et démocratique du pays. A notre avis, la politique de réconciliation nationale arrêtée par le Gouvernement afghan et les efforts de médiation du représentant spécial du Secrétaire général ont augmenté les chances de mettre un terme à la situation de crise qui existe à l'extérieur de l'Afghanistan.

Ce qui se passe en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes continue de nous préoccuper. Mon gouvernement est favorable à un règlement juste et négocié de la crise que traverse l'Amérique centrale sur la base du plein respect de la souveraineté des pays concernés, ainsi que des intérêts légitimes et de la dignité nationale des peuples de la région. Il appuie les efforts conjoints du Groupe de Contadora, ainsi que toutes les initiatives des pays de la région visant à dégager une véritable solution.

Notre délégation consacrera également, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, une grande attention à la situation de l'économie mondiale et aux problèmes des relations économiques internationales. L'ouverture de notre

M. Varkonyi (Hongrie)

économie et l'intensité de nos relations économiques extérieures nous obligent à suivre de près toute l'évolution de l'environnement extérieur de notre économie.

Je tiens à souligner que les déséquilibres de l'économie mondiale n'ont cessé de s'accroître, que des tensions notables se sont accumulées dans le système financier monétaire international et que l'endettement de nombreux pays a atteint un niveau critique. Le coût de la course aux armements détourne d'énormes ressources du secteur productif. L'érosion du système commercial international s'est poursuivie. Le renforcement des tendances protectionnistes, les mesures discriminatoires empêchant le développement des relations économiques internationales et les mesures restrictives qui ne reposent pas sur des considérations économiques, dont les effets se font tout particulièrement sentir dans les échanges commerciaux en rapport avec des techniques modernes, sont une source de préoccupation.

La solution des problèmes de l'économie mondiale exige un nouveau type d'approche globale, notamment de la part des gouvernements qui ont une influence décisive sur les termes de la coopération économique. A notre avis, il y a eu quelques progrès dans la mise au point d'une telle démarche ces derniers temps. Je ne citerai à cet égard que la série de négociations engagées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) lors de la Conférence des ministres de Punta del Este, en Uruguay, et à la septième CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) cet été.

Je pense que ces nouvelles perspectives économiques mondiales, qui répondent mieux à la réalité et à l'interdépendance mondiale, sont également reflétées dans un document d'une très grande importance, intitulé "Notre avenir à tous", émanant de la Commission internationale pour l'environnement et le développement, présidée par le Premier Ministre norvégien, Mme Brundtland. Mon gouvernement partage les affirmations et conclusions contenues dans ce document.

Les efforts pour créer un climat de sécurité économique internationale, qui bénéficient également de l'appui de la Hongrie, visent à faire en sorte que les principes du partenariat, dont les relations reposent sur le respect mutuel des intérêts respectifs, la stabilité, la fiabilité, le caractère prévisible et l'accomplissement de bonne foi des obligations contractuelles, soient respectés dans les relations économiques internationales. L'application de ces principes de base pourrait favoriser la solution, dans des conditions mutuellement avantageuses,

M. Varkonyi (Hongrie)

des problèmes que connaît aujourd'hui l'économie mondiale et la croissance équilibrée de celle-ci. Les problèmes économiques mondiaux ne pourront être résolus que grâce à la coopération active de tous ceux qui jouent un rôle dans les relations économiques internationales.

La promotion du respect des droits de l'homme et leur application universelle en favorisant à cette fin la coopération entre les Etats est l'un des objectifs fondamentaux de l'organisation mondiale. Conformément à ce qui est exprimé dans la lettre et dans l'esprit de la Charte, les événements d'aujourd'hui sont la reconnaissance même du rapport étroit qui existe entre le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait que par des efforts acharnés, l'Organisation des Nations Unies soit parvenue à établir un ensemble de principes et de règles internationalement reconnus en ce qui concerne les droits de l'homme est à mettre au nombre de ses succès les plus remarquables.

Pour nous, l'une des tâches essentielles de l'Organisation des Nations Unies est de prendre des mesures efficaces contre les violations massives et flagrantes des droits de l'homme, qui constituent en outre une menace pour la paix et la sécurité. Le non-respect du droit des peuples à l'autodétermination, les pratiques et les politiques humiliantes inspirées par la haine raciale, le racisme, la discrimination contre un peuple pour des raisons de nationalité ou tout autre motif exigent de notre organisation et de chacun des Etats Membres l'adoption d'une position ferme et des mesures nécessaires.

Il est non moins important que l'ONU promeuve le respect des droits de l'homme, tant au plan individuel que collectif, et leur application dans les faits.

Le postulat selon lequel il faut respecter et mettre en pratique les droits de l'homme, est, nous en sommes convaincus, un acquis essentiel de notre civilisation, dont nous ne saurions nous passer, une valeur commune à l'humanité que nous avons tous contribué à créer. Il est nécessaire de chercher des points d'intérêt communs ainsi que des moyens de coopérer afin de l'enrichir.

Les pays et les peuples, au cours de leur histoire, ont suivi des chemins différents et sont partis de bases différentes avant d'évoluer pour partager les valeurs et les idéaux développés dans le cadre du système des Nations Unies. Ces différences sont un phénomène naturel, tout comme la diversité des cultures et le

M. Varkonyi (Hongrie)

fait d'en avoir conscience peut contribuer au renforcement de la confiance en matière de droits de l'homme comme dans le domaine humanitaire.

La nécessité de mettre en oeuvre dans le monde entier les droits de l'homme implique l'exercice du droit des peuples et des individus, de même que la reconnaissance et la protection des droits des différents groupes et secteurs de la société, y compris les nationalités. La coopération constructive dans des domaines qui touchent à la situation des minorités nationales doit jouer un rôle important dans les relations entre Etats, dans le développement de relations de bon voisinage et peut même influencer sur le climat politique de régions entières. En Hongrie, la participation des différentes nationalités, sur un pied d'égalité, à la vie politique, économique et culturelle de la société est une composante importante de l'unité nationale. La reconnaissance des droits individuels et collectifs des nationalités, y compris le droit à l'éducation dans leur langue maternelle, et la création des cadres institutionnels et démocratiques nécessaires à leur existence leur permet de maintenir, développer et renforcer leur identité.

Les tendances favorables qu'on a récemment observées dans les relations internationales ont permis aux instances multilatérales, et d'abord à l'ONU, de jouer à nouveau un rôle actif et efficace dans le développement de la coopération internationale. Si l'on veut que l'Organisation internationale puisse remplir son rôle, il est indispensable d'en améliorer l'efficacité et d'en rationaliser les activités. En même temps, cela exige que chaque Etat Membre, de façon constructive, dans toute la mesure de ses moyens, aide à surmonter les difficultés de fonctionnement de l'ONU.

M. Varkonyi (Hongrie)

La situation est maintenant favorable pour l'Organisation mondiale et pour l'ensemble des nations. Les Etats Membres des Nations Unies doivent saisir cette occasion pour conduire le monde de façon irréversible vers le désarmement et la coopération internationale. J'espère que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribueront également à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'Etats soient conscients de cette possibilité et prennent une part active aux efforts conjoints pour l'accomplissement de cette mission.

M. BEDREGAL GUTIERREZ (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. La délégation de la Bolivie tient également à vous rendre hommage, vous, digne représentant d'un pays ami, pour vos grandes qualités personnelles et votre compétence et votre expérience.

Je tiens également à signaler le rôle éminent joué par votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Choudhury du Bangladesh, qui s'est acquitté des fonctions de président au cours de la session précédente.

Le Gouvernement démocratique de la Bolivie, par mon intermédiaire, tient à exprimer toute sa reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts dévoués et inlassables. Sa compétence et sa persévérance dans la recherche de solutions aux divers problèmes auxquels se heurte le monde sont bien connues. Il est le défenseur de la paix, de l'entente et de la fraternité entre les peuples. Pour toutes ces raisons, sa réélection à la tête de cette organisation mondiale de paix est une reconnaissance remarquable des qualités personnelles de cet illustre représentant de l'Amérique latine.

Le peuple et le Gouvernement constitutionnel de la Bolivie veulent réaffirmer à la présente session leur foi dans les principes de la Charte ainsi que leur conviction que ce n'est que par le dialogue, une volonté politique résolue et l'entente entre tous les peuples du monde que nous parviendrons à régler les problèmes difficiles auxquels se heurte l'humanité, que notre génération pourra instaurer la paix et la fraternité et que l'interdépendance entre toutes les nations l'emportera sur l'hégémonisme et les différends idéologiques stériles.

Depuis la dernière Assemblée, nous sommes préoccupés de voir, dans de nombreux domaines, que la violence remplace le dialogue démocratique entre les Etats, que la force et l'exercice abusif du pouvoir l'emportent sur la raison et la tolérance et

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

que le droit prétend se substituer à la négociation dans la solution des conflits internationaux. Mais nous sommes tous conscients que la force et l'agression non seulement sont illégales mais de plus ont prouvé leur inaptitude à instaurer à promouvoir et à maintenir la paix.

Les Nations Unies ont favorisé l'autodétermination des peuples et le règlement pacifique des différends, piliers fondamentaux du droit et principes que la Bolivie a toujours respectés et encouragés.

La paix est au coeur même de l'ensemble des normes civilisées de coexistence qui doivent inspirer l'humanité dans le processus historique dans lequel elle est engagée, dans le cadre de l'éthique de tous les êtres humains. La course aux armements qui ne cesse de s'intensifier et dont les niveaux aujourd'hui sont très élevés est un obstacle immense à la paix et à la sécurité internationales.

Cela met en danger la paix précaire que nous connaissons aujourd'hui, et c'est également un facteur déterminant dans la stagnation du développement socio-économique tant des nations qui sont partie prenante dans cette course folle que des pays du tiers monde, car tous ces efforts, toutes ces recherches scientifiques et techniques, toutes ces ressources pourraient être consacrés à l'amélioration du niveau de vie de leurs peuples.

La Bolivie, comme toujours, appuie fermement toutes les initiatives de désarmement qui visent à l'instauration de la paix et au renforcement de la sécurité internationale. La Bolivie cherche la création d'une zone de paix et de sécurité dans le Pacifique sud.

Fidèle à ses engagements, mon gouvernement s'est félicité de l'annonce, par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, d'un accord de principe sur le démantèlement des armes nucléaires mentionnées dans "l'option zéro" et dans "l'option double zéro", qui marquent le début d'un désarmement nucléaire progressif qui doit être poursuivi.

Malgré les efforts consentis par les Nations Unies, nous restons très préoccupés par les conflits existant dans diverses régions du monde qui sapent les efforts humanitaires de l'Organisation.

Afin d'éliminer la source de conflit social qui est une honte pour l'humanité, la Bolivie réaffirme vivement son rejet de l'apartheid et de toute forme de discrimination, qu'elle soit raciale, religieuse, culturelle, sociale ou économique.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

La Bolivie demande instamment que la Namibie accède à l'autodétermination et que l'Afrique du Sud mette fin à ses agressions militaires contre des Etats souverains voisins.

Le pluralisme idéologique comme l'autodétermination des peuples sont des éléments essentiels de la coexistence des Etats. Dans cet esprit, la Bolivie, tout comme elle appuie sans réserve l'existence juridique et politique de l'Etat d'Israël, reconnaît également le droit inaliénable du peuple palestinien à établir un Etat souverain sur un territoire libre et clairement défini. Nous sommes certains qu'une solution de ce problème profiterait à la paix et à la sécurité des pays du Moyen-Orient et nous appuyons donc avec enthousiasme l'idée de la convocation immédiate d'une conférence multilatérale, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des Etats parties, afin de parvenir à une solution définitive dans cette région éprouvée par toutes les horreurs de la violence et d'une haine aveugle.

De la même manière, la recherche d'accords négociés au problème de la péninsule Coréenne profiterait à cette région du monde. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de s'engager dans des négociations réalistes s'inspirant d'un esprit de réconciliation et de fraternité.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Les conflits aigus et dramatiques que connaissent l'Asie et l'Afrique, notamment la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la détérioration constante de la situation au Liban, l'occupation militaire de Chypre demeurent, en dépit des exhortations de la communauté internationale.

La Bolivie, dans l'esprit pacifiste traditionnel qui est le sien, lance un appel ardent aux gouvernements et aux dirigeants des parties à ces conflits afin qu'ils prennent des décisions constructives et déploient des efforts réels pour parvenir à une solution. Nous appuyons énergiquement l'application de la résolution 598 (1987) adoptée à l'unanimité par les Etats membres du Conseil de sécurité.

La persistance de telles situations inhumaines sont un motif de tristesse pour le peuple bolivien, qui constate avec angoisse que des tensions analogues se font jour en Amérique latine et aux Caraïbes.

Heureusement, la longue crise de l'Amérique centrale est entrée dans une phase de changements, grâce à l'initiative louable et ferme des chefs d'Etat du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua qui, avec les contributions de leur peuple, ont abouti à l'organisation, sous l'auspice du Gouvernement du Guatemala, de la réunion au sommet des chefs d'Etat d'Amérique centrale au mois d'août dernier. Cette rencontre a contribué à conforter l'espoir que nous plaçons dans les solutions diplomatiques, espoir que nous avons déjà manifesté antérieurement aux efforts obstinés et tenaces du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.

En conséquence, la décision des cinq chefs d'Etat d'unir leur volonté pour parvenir à une entente à court terme en faveur de la paix en Amérique centrale nous remplit de satisfaction. La communauté internationale doit contribuer à la réalisation de cet objectif par l'octroi de ressources extraordinaires pour la reconstruction économique de ces pays frères.

En dépit de ces progrès louables, un conflit persiste, motif de préoccupation pour l'Amérique latine et vestige d'un colonialisme caduc qui affecte la souveraineté légitime de la nation soeur de l'Argentine concernant ses droits territoriaux sur les îles Malvinas. Il est par conséquent impératif que les parties intéressées renouent leurs négociations afin de parvenir à une solution juste et pacifique du problème. La Bolivie appuie fermement l'application de la résolution 41/11, qui proclame l'Atlantique sud zone de paix et de coopération.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

L'appui de la Bolivie aux droits de la République soeur de Panama sur le canal est infaillible; il s'inspire de notre conscience américaine. Le Traité Torrijos-Carter est un exemple de cet esprit et son application sans réticence est un impératif pour la communauté latino-américaine et des Caraïbes.

Mon pays observe avec une profonde inquiétude une situation économique mondiale menacée par une récession profonde et prolongée qui se répercute plus encore sur les pays en développement, et entraîne des conséquences dramatiques pour les pays producteurs et exportateurs de matières premières comme la Bolivie. C'est avec stupeur que nous observons la concurrence déloyale créée par les subventions, les discriminations odieuses au commerce et un protectionnisme rétrograde. Tous ces facteurs régressifs freinent le flux économique entre les nations, causant des atteintes irréparables, notamment aux pays en développement qui souffrent des mesures économiques qui étranglent le libre commerce international. Toutes ces manifestations de nationalisme rétrograde confirment l'existence d'un ordre économique international injuste.

Le système économique actuel est un système planétaire, belliqueux même dans les périodes apparemment pacifiques. Dans cet ordre d'idées, on constate une absence totale de symétrie du fait que certains éléments de ce système n'obéissent à aucun appareil de contrôle ou de régulation et que, de par leurs dimensions, leur force, leurs pouvoirs, ils exercent un pouvoir de fait sur l'ensemble du système.

Cependant, mon pays fonde ses espérances sur l'application des décisions adoptées par la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). A cette occasion, je désire exprimer mes sincères félicitations au Secrétaire de la CNUCED, M. Kenneth Dadzio, dont l'oeuvre à la direction de cette conférence a permis des progrès importants en faveur du commerce international.

La Bolivie appuie résolument les Programmes d'action de Caracas et Buenos Aires, qui établissent la coopération économique et technique entre les pays en développement. A cet égard, nous devons mentionner les accords récents de coopération fraternelle entre le Paraguay et la Bolivie et le Pérou et la Bolivie dont les retombées bénéficieront à notre peuple dans un futur très proche.

Le nouveau Uruguay round du GATT a donné de nouveaux espoirs aux pays en développement. Nous considérons que la question des ressources naturelles méritera une attention spéciale.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Mon pays, conformément à sa nouvelle politique économique et aux plans de relance de la production interne, observe avec intérêt les dernières initiatives du GATT et souhaiterait y être admis.

La dette extérieure, que nous avons évoquée ici en de nombreuses occasions ainsi que dans d'autres instances, du fait de ses conséquences négatives sur l'économie et la croissance des pays débiteurs, comporte des dangers politiques et sociaux que nous ne pouvons minimiser. Nous constatons avec préoccupation que les "ajustements périodiques" ne contribuent pas non plus à résoudre ce problème structurel. Par ce biais se produit une fuite nette de ressources financières des pays endettés vers les Etats et centres financiers dominants, qui s'élève maintenant au chiffre annuel extravagant de 200 milliards de dollars; il s'agit d'un véritable pillage des peuples pauvres du monde.

Les Nations Unies pourraient constituer l'instance adéquate de règlement de cette problématique complexe avec la coopération de tous les pays intéressés, aussi bien débiteurs que créanciers, dans le cadre d'un effort multilatéral qui puisse avoir des effets réels pour tous les Etats, systèmes financiers publics et privés qui, jusqu'à présent, essayaient telle ou telle option sans parvenir à une solution appropriée et définitive. C'est une question très concrète qui requiert l'examen immédiat de l'Organisation.

Je vais maintenant résumer devant cette auguste assemblée quelques aspects essentiels de la situation en Bolivie.

Il y a deux ans, mon pays a lancé une nouvelle politique économique et un nouveau mode de développement. Par ailleurs, nous avons mis en pratique les principes d'autorité, de responsabilité et de moralité dans le cadre du processus démocratique que connaît notre pays, pour faire de la démocratie économique un facteur de justice sociale.

Le Gouvernement du Président Víctor Paz Estesoro a hérité, en août 1985, d'un pays en proie à un processus hyper-inflationniste qui, au mois de décembre de la même année, prévoyait un taux cumulé de 40 000 % et une chute de 20 % du produit intérieur brut (PIB), tout ceci dans le cadre d'un grave processus de désintégration politique et sociale.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Il a fallu un grand courage politique au Président et à son gouvernement pour mettre en application une politique de choc afin de freiner le processus hyper-inflationniste en contrôlant les paramètres financiers par l'instauration d'une réforme fiscale établissant un taux de change flexible et réaliste unique, outre la fixation de tarifs douaniers uniformes.

Ces efforts ont été positifs mais de courte durée. Ils ont été neutralisés en octobre 1985 après les difficultés qu'a connues notre commerce extérieur du fait de la chute du cours des matières premières, minerais et hydrocarbure, et en particulier l'étain.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Ces efforts ont été positifs mais de courte durée. Ils ont été neutralisés en octobre 1985 après les difficultés qu'a connu notre commerce extérieur du fait de la chute du cours des matières premières, des minéraux, de l'étain en particulier, et des combustibles.

La Bolivie est confrontée à un défi historique; afin de préserver son système démocratique, notre pays applique une politique antihyperinflationniste radicale avec des résultats positifs qui ont permis d'établir une stabilité financière aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Aujourd'hui le taux d'inflation annuel ne dépasse pas 10 %, et le taux de change répond à l'offre et à la demande; la pression fiscale est passée de 1 à 9 % du PIB; on a éliminé le déficit fiscal; les réserves internationales se sont accrues de plus de 100 % et l'on a rétabli une discipline sociale et mis pleinement en vigueur l'ordre constitutionnel.

Il faut reconnaître que le succès de la politique de stabilisation a un revers négatif : en effet, les revenus réels et l'emploi ont diminué, autant de facteurs qui contrecarrent la relance de la production à court terme et du développement économique et social à moyen et à long terme.

Le Gouvernement, bien qu'il soit limité par des facteurs économiques et financiers, ne s'est pas désintéressé de la question sociale; partant de l'idée que la démocratie ne peut être florissante que dans le cadre du bien-être social, un fonds social d'urgence a été créé qui est destiné à absorber la main-d'oeuvre au chômage et à employer celle-ci dans des projets à court terme. De même, un Fonds extraordinaire de relance économique et un Conseil national de politique sociale ont été établis ainsi qu'un Conseil national des coopératives et un Institut du logement social. Nous appuyons fermement la consolidation de la propriété sociale et toute forme de coopération et de participation.

Conformément à son programme de stabilisation, la Bolivie a souscrit avec le Fonds monétaire international à un accord de stand by et à un autre ajustement structurel avec des facilités amplifiées pour trois ans, ce qui fait de notre pays le deuxième à bénéficier d'un tel accord et lui permettra ainsi d'obtenir un certain nombre de crédits compensatoires.

La Bolivie a rééchelonné sa dette publique bilatérale au Club de Paris, bénéficiant ainsi de la coopération des pays membres de cette entité. A l'heure actuelle, ils se préparent à entamer une nouvelle série de négociations.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

En résumé, la Bolivie présente aujourd'hui un espace économique et financier favorable à l'investissement et à la coopération internationale, facteurs qui, joints à ses ressources naturelles et à la volonté de travailler de son peuple, vont lui permettre d'envisager un développement politico-social sain.

Nous voulons par ailleurs souligner les travaux du PNUD, qui a apporté une contribution à la coopération multilatérale technique et en matière de préinvestissement qui développe des activités visant à amplifier l'appui économique entre les pays en développement.

Sans phrases et sans emphase, le gouvernement que je représente veut exprimer en cette occasion le fait que nous sommes en train de sortir de l'hyperinflation la plus forte de tous les temps en Amérique latine et la septième la plus aiguë de toute l'histoire de l'humanité. Le peuple bolivien veut se sortir de cette situation dans le cadre de la démocratie et de la liberté, ce qui exige une grande abnégation, et beaucoup de solidarité pour éviter de devenir la proie du totalitarisme qui, malheureusement dans des situations analogues, a été le corollaire de ces fragiles transitions.

Mon gouvernement est conscient de l'ampleur du problème du trafic des stupéfiants et nous avons récemment, dans cette même enceinte, dénoncé l'existence et la croissance de cette activité criminelle. C'est à notre initiative, avec d'autres gouvernements de la région, que nous avons demandé aux Nations Unies qu'elles qualifient le trafic des stupéfiants de délit contre l'humanité et que soit convoquée une conférence mondiale chargée d'examiner le problème et de recommander des actions concertées pour lutter contre ce problème au niveau international.

Avec cette même volonté politique, la Bolivie a participé activement à la préparation et au développement de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues qui s'est tenue à Vienne en juin dernier. Elle représente un jalon et un témoignage du consensus de volonté de nos gouvernements et de nos peuples dont les résultats serviront aux futures générations. Les documents qui ont été approuvés par le consensus de tous les Etats représentent le fondement qui servira à harmoniser les lois des pays et rendra plus efficace la lutte de l'humanité contre cette activité criminelle et perverse.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

La Bolivie a également passé un accord avec les Etats-Unis d'Amérique visant l'élimination et la substitution des cultures de coca, avec un calendrier précis qui prévoit l'élimination volontaire et forcée, de même que la répression du crime et la réinsertion des toxicomanes. Le pas du Gouvernement de la Bolivie est une claire expression de notre volonté bien définie de combattre ce mal à la portée universelle, malgré les problèmes politiques et socio-économiques que représente l'application de ces plans pour les pays mal nommés "producteurs".

Cependant, c'est un paradoxe inconcevable qu'une action de cette nature, qui a été décidée au niveau politique le plus élevé en Bolivie, ne soit pas comprise par certaines agences du Gouvernement des Etats-Unis, qui conservent actuellement une vision partielle et épisodique de ce grave problème. La démocratie bolivienne, qui émerge lentement, vient de recevoir du fait d'une action unilatérale du Gouvernement des Etats-Unis, une "sanction" qui en fait, encourage le trafic de stupéfiants, et je pense en effet que les coupes budgétaires comme celles qui ont été récemment infligées, affectent gravement la volonté nationale de chasser de notre territoire cette terrible transnationale du crime organisé. Avec la coopération économique des Etats-Unis ou sans elle, la Bolivie ne baissera jamais la garde dans la lutte qu'elle mène pour éliminer le trafic de stupéfiants.

Nous souhaitons souligner l'apparition d'une action multilatérale contre la drogue. L'esprit de la Conférence de Vienne et l'action dynamique, courageuse et efficace du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (UNFODAC) représentent autant d'espoir de ce que les Etats pourront faire pour assurer la dignité de leur peuple, la santé de leur jeunesse et la coopération efficace, sans subterfuges politiques, qui permettra de bâtir un front commun de tous les peuples qui veulent mettre un terme aux actions néfastes de cette mafia.

Le 25 juillet dernier, le Gouvernement de la Bolivie a créé un conseil national contre l'abus et le trafic illicite des drogues dont la mission est de formuler et d'établir des politiques de développement, de répression, de prévention et de réhabilitation comprises dans un plan intégral de développement et de substitution des cultures de coca, et mon gouvernement souhaite rappeler devant l'assemblée sa décision de poursuivre inlassablement et sans crainte sa lutte contre le trafic des drogues, honorant ainsi la déclaration et le plan multidisciplinaire des activités relatives aux problèmes de l'abus et du trafic illicite des drogues approuvé lors de la réunion historique de Vienne.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

En maintes occasions, les ministres des relations extérieures de la Bolivie ont évoqué le problème de l'enclavement maritime de mon pays, qui a freiné gravement son développement économique et social pendant plus d'un siècle. J'aimerais aborder brièvement ce sujet qui a marqué les relations latino-américaines.

Depuis la neuvième Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, l'organisme régional recommande de façon systématique et insistante à la Bolivie et au Chili de rechercher une solution pacifique et juste au problème de l'absence d'ouverture sur la mer de la Bolivie et les en exhorte, comme il ressort des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à Washington en 1980, à Sainte-Lucie en 1981, à Washington en 1982 et 1983, à Brasilia en 1984, à Cartagena de Indias en 1985 et à Guatemala en 1986.

Le dispositif de la résolution de l'OEA stipule :

"L'Assemblée déclare,

Qu'il est de l'intérêt de l'Amérique latine qu'une solution équitable soit trouvée qui permettrait à la Bolivie d'obtenir un accès souverain à l'océan Pacifique,

Qu'il est nécessaire d'aboutir, dans un esprit de fraternité et d'intégrité américaine, à l'objectif susmentionné et de consolider une paix stable qui favoriserait le progrès économique et social de cette région de l'Amérique, directement affectée par les conséquences de l'enclavement de la Bolivie,

Décide :

1. De recommander aux Etats directement concernés par ce problème d'entamer des négociations en vue d'octroyer à la Bolivie un accès territorial libre et souverain à l'océan Pacifique. Ces négociations devraient prendre en compte les droits et intérêts des parties intéressées et considérer, entre autres choses, l'inclusion d'une zone portuaire de développement multinational intégré, ainsi que la demande de la Bolivie de ne pas inclure de compensations territoriales."

Du fait de cette préoccupation continentale et de la volonté inébranlable de recouvrer un accès à l'océan Pacifique, la Bolivie a pris l'initiative, dès 1986, d'engager un nouveau processus de négociations avec le Gouvernement chilien pour obtenir cet accès à l'océan Pacifique, en lui proposant des compensations adéquates qui seraient octroyées à notre avantage mutuel. Après une série de consultations

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

informelles entre les Ministres des affaires étrangères de la Bolivie et du Chili, une réunion officielle entre les ministres représentant leurs Etats respectifs s'est tenue à Montevideo, du 21 au 23 avril 1987, grâce à la généreuse hospitalité du Gouvernement de l'Uruguay. C'est alors que le Ministre bolivien a fait part à son homologue chilien d'une proposition aux termes de laquelle des négociations pourraient commencer. A cette réunion, la délégation bolivienne a répondu aux diverses questions de la délégation chilienne, convaincue qu'une série de négociations diplomatiques officielles, de bonne foi et sérieuses, s'étaient engagées entre les deux pays.

Quelques jours après, l'atmosphère propice créée par une politique de rapprochement mutuel et d'amitié a été rompue par une déclaration abrupte et grossière d'un membre de la Junte au pouvoir, commandant de l'armée chilienne, dont les propos impropres et agressifs ont stoppé des négociations destinées à trouver une solution à un motif constant d'éloignement entre deux peuples frères.

Le 9 juin dernier, le représentant de la Bolivie à Santiago a été convoqué, de manière intempestive, au Ministère chilien des affaires étrangères, où il s'est vu remettre un communiqué officiel qui contenait un rejet catégorique de la proposition bolivienne et qui, par conséquent, constituait une rupture unilatérale de ce processus de négociation.

Par ailleurs, le Gouvernement chilien a déclenché une campagne planifiée de propagande destinée à convaincre son peuple et l'opinion publique internationale que la Bolivie n'avait jamais eu un droit d'accès à la mer, afin d'invalider, en recourant à des mensonges puérils et à des faits historiquement faux, les droits historiques, moraux et politiques de la Bolivie de posséder une côte et une zone portuaire sur le Pacifique.

A plusieurs reprises, la Bolivie a présenté des documents irréfutables qui fondent son droit historique de posséder son propre accès à l'océan Pacifique, lequel lui a été enlevé par le Chili au cours d'une guerre d'agression en 1879, une guerre brutale, déclenchée par surprise, non seulement contre mon pays mais aussi contre le Pérou.

Je ne voudrais pas lasser mon auditoire avec des détails. Aussi, je me contenterai de citer la reconnaissance la plus catégorique par le Chili du fait que le littoral bolivien a été pris par la force, au cours de cette guerre de 1879.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Cette reconnaissance figure dans une note officielle adressée par le représentant diplomatique du Chili, M. Abraham Konig, au Ministère bolivien des affaires étrangères, le 13 août 1900. Elle se lit pour l'essentiel comme suit :

"... Le Chili a occupé le littoral et s'en est emparé de la même façon que l'Allemagne a annexé l'Alsace et la Lorraine à son empire... Nos titres sont nés de la victoire, la loi suprême des nations ... que le littoral est riche et vaut des millions, nous le savions déjà. Nous l'avons gardé parce que nous connaissions sa valeur, sans quoi nous ne l'aurions pas fait."

Le Chili n'a jamais démenti cette déclaration officielle et n'a jamais prétendu que M. Konig, son auteur, n'avait pas été autorisé à la faire. Les termes de la note de Konig ont servi de base au traité imposé par le Chili, en 1904.

En ce qui concerne le mémorandum présenté par la Bolivie devant la dixième Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, je ne citerai que quelques brefs points relatifs aux dommages économiques que l'occupation chilienne a causés à la Bolivie, occupation que M. Konig a décrit, avec tant d'éloquence.

Le territoire usurpé a une superficie de 158 000 km², soit une superficie supérieure à celle du territoire de l'Etat de Pennsylvanie; son littoral est long de 400 kilomètres et comprend quatre ports et sept criques. Seul le cuivre exporté par le Chili depuis 1979, pour un total de plus de 20 millions de tonnes, provient de cette région. Soit l'équivalent des réserves du continent asiatique tout entier, auxquelles il conviendrait d'ajouter celles de l'Europe occidentale et de l'Union soviétique. Grâce à ce cuivre, le Chili est devenu le premier exportateur et le deuxième producteur mondial de cuivre après les Etats-Unis. Cela s'ajoute à d'autres ressources naturelles telles que le guano, le salpêtre, le soufre, etc. ..., que l'on extrait encore de cette région.

La reconnaissance fondamentale du tort juridique, moral et matériel très grave causé à la Bolivie et l'idée que ce problème est dangereux tant pour l'harmonie que pour le développement économique et social de la région ont conduit l'OEA à recommander, à plusieurs reprises, le règlement pacifique et négocié de ce problème. Aussi le refus inexplicable et grossier du Chili a-t-il porté atteinte non seulement à la Bolivie, mais également à l'Organisation des Etats américains, sous les auspices de laquelle s'est engagé ce processus de rapprochement entre la Bolivie et le Chili.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Nous connaissons tous trop bien les arguments avancés par le Chili : "Le Chili ne doit rien à la Bolivie". "Il existe un traité en vigueur entre les deux Etats", etc,... Tout cela ne vise qu'à dissimuler maladroitement une réalité conflictuelle. Nous ne cherchons ni à dénoncer ni à méconnaître les traités en vigueur, même lorsqu'ils ont été arrachés dans des circonstances de déroute et d'occupation militaire. Nous attendons de la communauté mondiale qu'elle nous aide à rechercher, par le biais de négociations de bonne foi, un accord qui contribuerait à la paix, à l'intégration et au développement d'une région, ce qui exige des solutions réalistes, originales et durables qui garantiront le bien-être mutuellement partagé de nos deux nations.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Pour conclure cette partie de mon exposé, je désire rappeler la volonté inébranlable du Gouvernement et du peuple de Bolivie de persévérer dans sa revendication auprès de l'Organisation des Etats américains, à laquelle nous exprimons notre reconnaissance pour la justice et l'équité dont elle a fait preuve en aidant la Bolivie à rechercher, dans le cadre d'une négociation diplomatique bilatérale, sérieuse et sincère, une solution pacifique à son problème maritime. Mais en même temps, tant le Gouvernement que le peuple boliviens souhaitent faire entendre leurs protestations à l'égard de cette injuste situation à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est l'instance suprême de l'opinion publique mondiale.

On a réitéré en cette instance l'appui de la communauté des nations aux efforts du multilatéralisme, instrument du droit et de la pratique internationaux modernes, qui cherche à établir et à garantir une coexistence civilisée au profit de tous les peuples de la terre.

Cependant, il semble que certains Etats Membres hésitent à tenir leurs engagements, recourant, pour exercer des pressions et non par grande nécessité, à des actions dilatoires dans le paiement de leurs contributions, ce qui représente une grave menace pour les Nations Unies. C'est pourquoi je rappelle l'appui le plus absolu du Gouvernement de Bolivie au système des Nations Unies, y compris à tous ses organes et institutions. Dans ce domaine, la Bolivie continuera d'apporter son concours pour démocratiser davantage les organes de l'Organisation et insistera pour obtenir une représentation géographique juste et libre de tout vestige de féodalisme.

Une autre menace au fonctionnement normal du système des Nations Unies, est la méconnaissance des engagements contractés au titre de notre système.

La conduite publique des gouvernements apparaît de façon plus précise lorsque sont lésées ou transgressées les normes politiques multilatérales dont ces Etats profitent considérablement. C'est le cas pour l'incident inqualifiable provoqué récemment par le Gouvernement du Chili à propos d'un haut dignitaire de l'Etat bolivien. Par une action répressive de nature politico-idéologique, le Gouvernement chilien, sur le territoire duquel se trouve le siège principal de la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a refusé d'octroyer au Vice-Ministre de la défense sociale et chef de la délégation bolivienne, le visa qui lui aurait permis de participer à la réunion de la HONLEA, convoquée pour cette même semaine au siège de la CEPALC, à Santiago.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Cette action policière réactionnaire est caractéristique du niveau moral de ce gouvernement qui, faisant curieusement montre d'une toute-puissance ostentatoire, s'est efforcé d'empêcher un représentant bolivien de participer à une réunion multilatérale, un représentant qui, à titre personnel, a toujours été lié à la lutte pour la démocratie et la justice sociale. Je désire remercier le Bureau du Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire exécutif de la CEPALC d'avoir exigé et obtenu que le Gouvernement du Chili honore ses obligations internationales en concédant le visa en question.

Pour ce qui est de l'incident antérieur, qui a consisté en d'autres actions qui ont perturbé les travaux de la CEPALC depuis septembre 1973, la Bolivie fera des démarches auprès des organes et mécanismes compétents des Nations Unies pour que le siège de la Commission latino-américaine soit transféré ailleurs.

Les points de l'ordre du jour de cette assemblée couvrent des questions qui intéressent l'ensemble de l'humanité. Il ne s'agit pas de discuter des modalités ni de la manière d'envisager ou d'interpréter la crise et ses diverses manifestations. Il s'agit de ce qui est essentiel. Or, l'essentiel, c'est la liberté ou la force irrationnelle. Nous devons être prêts à identifier les adversaires de cette liberté dans le but de regrouper la majorité des peuples de la planète afin de la préserver et de la renforcer. L'essentiel dans ce cas consiste à donner priorité aux valeurs spirituelles qui, dans certaines circonstances dramatiques, sont ignorées ou négligées.

C'est le concours de la force et de la loi qui font la perfection de l'ordre social, mais il est indispensable pour cela que ce soit la loi qui gouverne la force. Dans le cas contraire, en des moments dramatiques de la vie des Etats, des idéologies unilatérales s'affrontent et le pouvoir autoritaire agit pour imposer à d'autres des violences fratricides qui relèguent au rang de pures chimères les lois universelles et morales de la paix et de l'interdépendance.

L'Assemblée générale de 1987 coïncide avec deux anniversaires qui, de façon édifiante et controversée, ont contribué au développement de la société humaine. Je fais allusion aux 200 ans écoulés depuis la ratification de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, document dont les idées ont eu une influence féconde sur le développement politique du monde et nous ont permis en particulier d'affermir nos institutions publiques dans la démocratie et les libertés individuelles et dans l'indépendance des Etats. Cette année marque également le soixante-dixième

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

anniversaire de la révolution russe, jalon historique indispensable pour comprendre les transformations sociales que le XXe siècle a apportées pour souligner et surmonter ces injustices très particulières qui ont fait obstacle au développement intégral des espérances économiques de nos sociétés.

Ces deux messages et ces deux conceptions de la manière dont on peut collaborer au développement de l'être humain, en même temps que d'autres oeuvres de réconciliation de l'esprit humain, vont nécessairement converger vers une synthèse de paix et de liberté, de justice économique, d'amour et de compréhension entre les individus et les nations. Le XXIe siècle conjuguera ainsi la lumière de la liberté individuelle avec la sécurité sociale et la justice internationale qui feront de la planète un seul monde où l'Etat et le libre marché des idées, des services et des biens mettront à jamais un terme à la violence, à la tyrannie, au dogmatisme des idéologies de la haine afin que règnent l'amour et la paix entre ces créatures de Dieu que nous sommes tous.

M. FALL (Sénégal) : Monsieur le Président, votre élection consacre, tout à la fois, l'action constante de la République démocratique allemande au service de la paix et de la concorde entre les peuples, et l'appréciation des grandes qualités d'homme d'Etat et de diplomate avisé qui vous caractérisent. Aussi ai-je plaisir à vous présenter les chaleureuses félicitations de la délégation du Sénégal, en même temps que ses vœux de plein succès dans l'exercice de votre charge.

Votre éminent prédécesseur, S. E. Rasheed Choudhury du Bangladesh, a su, par sa lucidité, sa sagesse et sa compétence, inspirer et conduire à bonne fin les travaux de la dernière session. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de notre gratitude. A cet hommage, je voudrais associer le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. Javier Pérez de Cuéllar, homme de conviction, d'initiative et de courage, qui mérite de notre part reconnaissance et soutien. Vous me permettrez aussi de saluer l'Ambassadeur Joseph Verner Reed à qui nous renouvelons toute notre confiance, et de le féliciter pour le choix mérité que le Secrétaire général a bien voulu porter sur sa personne.

M. Fall (Sénégal)

La quarante-deuxième session ordinaire de notre assemblée générale entame ses travaux sous le signe de l'attente et de l'espoir. Notre détermination commune de poursuivre résolument l'oeuvre de construction d'un monde plus équilibré et plus juste, nous a permis, en particulier depuis la célébration il y a deux ans, du quarantième anniversaire de cette organisation, d'entrevoir et parfois de voir se réaliser une ébauche de solutions à certains grands défis de notre temps. Nous devons persévérer car, par-delà les enjeux nationaux qui les sous-tendent et les jeux d'intérêt qu'ils induisent, nos efforts communs visent un seul et même objectif : promouvoir la dignité de chaque homme et de tous les peuples, par la coopération internationale.

Cette noble et vaste entreprise, à laquelle nous convie notre responsabilité historique envers les générations futures, requiert de nous tous : lucidité, volonté politique et solidarité agissante.

C'est dans cet esprit que je voudrais prendre la parole, au nom de S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, pour apporter la contribution, modeste mais sincère, du peuple et du Gouvernement sénégalais à la mise en oeuvre du programme de réhabilitation de l'homme et des peuples dans leurs droits solidaires à la paix, au développement et au progrès. Dans ce cadre, la relance d'une économie de croissance, la promotion et la protection des droits de la personne humaine, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, constituent trois thèmes d'une brûlante actualité sur lesquels, avec votre permission, je voudrais m'arrêter quelques instants pour partager, avec l'Assemblée, une réflexion à haute voix.

Au moment où les pays en développement ont le plus besoin d'apports de ressources financières pour leur croissance, c'est exactement le mouvement inverse qui se produit. La tendance observée en 1985 et selon laquelle les pays en développement avaient effectué vers les pays développés un transfert net de ressources d'un montant de 31 milliards de dollars américains, s'est, en 1986, non seulement maintenue dans son orientation, mais aggravée dans sa substance.

Dans ce contexte, le dialogue Nord-Sud nous semble, plus qu'un simple souhait, un impératif à traduire sous forme d'actes tangibles, à une époque où l'interdépendance entre les nations constitue la toile de fond des rapports internationaux.

M. Fall (Sénégal)

A cet égard, menés à bon terme, dans un esprit de concertation et de solidarité agissante, le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés et, plus près de nous, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, (1986-1990) pourraient contribuer à restaurer la santé de l'économie d'un grand nombre de pays du Sud, ici représentés, et améliorer ainsi le sort de leurs populations.

Comme nous le savons tous, ce programme d'action des Nations Unies pour l'Afrique consigne les engagements pris solennellement et solidairement ici, à la fois par les gouvernements africains et par la communauté internationale.

Le Secrétaire général ayant élaboré un rapport détaillé sur le suivi de cette question, il serait superfétatoire, ici, de s'étendre outre mesure sur le travail accompli par notre organisation dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Cependant, le Sénégal voudrait saluer les nombreuses initiatives prises par le Secrétaire général, telles la création du Comité directeur de l'ONU, la mise en place d'un groupe d'éminentes personnalités et les réunions interagences qui se sont tenues notamment à Dakar en mars 1986.

La poursuite de ces efforts, alliée au travail de coordination et d'impulsion qu'assure, au plan régional, la Commission économique pour l'Afrique, devrait permettre un renforcement de la capacité des organisations internationales à réagir à temps face aux difficultés nées de l'application du Programme d'action.

Une partie de la communauté internationale a également réagi, de manière positive, s'agissant notamment de la dette et de son service qui amenuisent les efforts d'ajustement des pays africains. Mon pays se félicite de la décision prise à cet égard par plusieurs pays d'annuler ou de convertir en dons la dette publique contractée par des pays africains gravement touchés par la crise. Il souhaite que cet effort de solidarité agissante encourage d'autres partenaires de l'Afrique, sinon à effectuer la même démarche politique, du moins à prendre des initiatives participant du même objectif de soulager réellement les pays africains du poids écrasant de leur dette extérieure.

Ces pays africains, pour leur part, ne restent d'ailleurs pas les bras croisés, devant la situation critique de leur économie, problème pour la solution duquel ils avaient solennellement affirmé qu'ils devaient compter d'abord sur eux-mêmes.

M. Fall (Sénégal)

Avec votre permission, je voudrais évoquer brièvement le cas de mon pays, le Sénégal. Selon le Groupe consultatif de la Banque mondiale pour le Sénégal, réuni à Paris, du 31 mars au 1er avril 1987,

"Le Gouvernement du Sénégal entamait, il y a de cela deux ans, un programme fort courageux et de grande portée, de restructuration économique et de réforme institutionnelle. Si nul n'a mis en doute la nécessité de telles mesures, certaines personnes étaient sceptiques quant à la ténacité et au courage exigés des pouvoirs publics pour suivre cette voie difficile qui venait tout juste d'être tracée. D'autres, évoquant la fragilité de l'économie sénégalaise et les difficultés inhérentes à de tels changements, avaient manifesté le doute de voir ces mesures aboutir à une amélioration sensible des résultats économiques du Sénégal. Néanmoins, en dépit de toutes ces appréhensions, un accord était conclu entre les bailleurs de fonds et le Sénégal...

Deux ans après le début de cette aventure, et faisant le point des progrès accomplis, il nous semble qu'un consensus très net s'est dégagé selon lequel le Gouvernement sénégalais a largement atteint les objectifs et mieux réussi en fait que beaucoup n'auraient osé l'espérer."

Soucieux de tirer le maximum de profit de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme d'ajustement, le Gouvernement de mon pays a opté pour un aménagement institutionnel et fonctionnel des structures existantes, au lendemain de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique de l'Afrique.

C'est ainsi qu'au plan institutionnel, le Comité interministériel qui, sous la présidence effective du chef de l'Etat, se réunit chaque trimestre pour superviser la mise en oeuvre du programme d'ajustement, et le Comité technique, qui assure le suivi dans l'intervalle des réunions trimestrielles, ont vu leur composition réaménagée de manière à comprendre tous les départements ministériels concernés par l'application du Programme d'action des Nations Unies.

Au plan fonctionnel, les attributions du Conseil interministériel et du Comité technique ont été élargies au suivi et à l'application du Programme d'action des Nations Unies. Le Comité technique, notamment, procède mensuellement, avec l'ensemble des bailleurs de fonds, à l'examen des projets et programmes de développement, et engage, avec nos partenaires, les négociations économiques et financières nécessaires.

M. Fall (Sénégal)

Grâce à ces réformes institutionnelles et fonctionnelles, l'assistance apportée par les organes du système des Nations Unies sert à la fois le Programme d'ajustement, le Programme prioritaire et le programme des Nations Unies, renforçant ainsi la capacité de coordination du Gouvernement dans les domaines prioritaires.

Ces initiatives et mesures institutionnelles et organiques sont sous-tendues par d'importantes réformes économiques, pour répondre aux objectifs et modalités du programme prioritaire et du Programme d'action des Nations Unies.

M. Fall (Sénégal)

Dans le domaine des finances publiques, les dépenses publiques, qui représentaient 32 % du produit intérieur brut en 1980/81, n'étaient plus que de 21 % du produit intérieur brut en 1985/86. En 1987, malgré la lourde contrainte du service de la dette, qui représente 40 % des recettes budgétaires et près du quart des recettes d'exportation, le déficit n'est plus que de 1 % du produit intérieur brut, et on note une nette baisse des engagements des pouvoirs publics envers le système bancaire et les entreprises.

Le Sénégal a également adopté de nouvelles politiques agricoles et industrielles destinées à stimuler la production et la croissance.

La nouvelle politique agricole vise essentiellement la diversification des produits agricoles, l'autosuffisance alimentaire, le désengagement de l'Etat de certaines activités et la responsabilisation directe des opérateurs ruraux et des paysans, le processus de substitution des paysans à l'Etat s'appuyant sur la mise en place d'un crédit agricole, sur la redynamisation des coopératives de production, ainsi que sur plusieurs autres mesures d'accompagnement parmi lesquelles la fixation de prix rémunérateurs pour les produits agricoles.

S'agissant enfin de la nouvelle politique industrielle, mise en place également en 1986, et qui se propose de pallier le manque de dynamisme et de compétitivité de l'industrie, l'option prise par le gouvernement de désengager l'Etat de ce secteur a pour objectifs, entre autres, de favoriser l'investissement privé, indispensable à une reprise de la croissance du secteur secondaire. Cette stratégie de développement industriel a exigé l'adoption de mécanismes et techniques d'intervention corrective. C'est à cette fin que l'Etat a mis sur pied une structure interministérielle habilitée à intervenir efficacement dans la restructuration d'entreprises en difficulté.

De même, dans le but d'assurer une meilleure relance des investissements, l'Etat organise des rencontres régulières avec les bailleurs de fonds, par la tenue de réunions sectorielles et de fora d'investisseurs privés potentiels.

Enfin, des études sont en cours et des mesures déjà prises pour minimiser l'impact de l'ajustement structurel sur le secteur social.

Voilà brièvement présentés quelques aspects du bilan d'exécution des programmes auxquels le Sénégal a librement souscrit, et dont les résultats nous autorisent à réaffirmer solennellement notre volonté de persévérer dans la voie de

M. Fall (Sénégal)

l'ajustement organisé et planifié de notre économie. Il reste - et ceci me paraît de la plus haute importance - que les efforts de redressement ainsi entrepris n'ont pas manqué d'exiger de notre part des sacrifices sur les plans de l'emploi et des secteurs sociaux notamment. De tels sacrifices ne seront payants, pour le Sénégal comme pour les autres pays engagés dans la voie des réformes, qu'avec le soutien agissant et l'engagement effectif de la communauté internationale.

Certes, la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international ont mis en place des mécanismes spéciaux pour les programmes de réforme entrepris en Afrique. Ainsi, les donateurs ont porté la huitième reconstitution des ressources de l'Agence pour le développement international (AID) à plus de 12 milliards de dollars, et la Banque mondiale a décidé de porter à près de 45 % de ces ressources la part des investissements en faveur de l'Afrique subsaharienne.

De même, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont engagé des programmes spécifiques en faveur des pays africains.

Pour importants que soient ces efforts, ils ne sauraient cependant occulter ceux, encore plus importants, qui restent à fournir. C'est pourquoi le Sénégal souhaite vivement que, dans un très proche avenir, la réponse de la communauté des donateurs porte, aussi et davantage, sur l'aide publique au développement, d'une part, d'autre part sur l'allègement concerté du fardeau de la dette extérieure de l'Afrique, allègement dont les conditions et modalités devraient être arrêtées dans le cadre d'une conférence internationale.

La lutte contre les fléaux de la sécheresse, de la désertification et du péril acridien continue de nous mobiliser au sein d'organisations sous-régionales africaines, comme le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'IGADD et la Conférence de coordination du développement pour l'Afrique australe (CCDAA), en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans un espace protégé, où les grands équilibres de l'écosystème seront rétablis. Dans son message du 11 septembre 1987, à l'occasion du quatorzième anniversaire du CILSS, S. E. M. le Président Abdou Diouf, en sa qualité de président en exercice du CILSS, après avoir renouvelé sa gratitude à la communauté internationale, a réaffirmé solennellement que, malgré les périls que constituent la sécheresse et la désertification, les Etats membres du CILSS étaient déterminés à gagner ce qu'il a appelé "la guerre contre la faim et le désert".

M. Fall (Sénégal)

Poursuivant sa réflexion dans la perspective d'une action concertée et de longue durée contre la faim, le chef de l'Etat sénégalais vient de lancer, ici même à New York, le 17 septembre 1987, en recevant le prix "Leadership Afrique" de Hunger Project, un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'engage aux côtés des Etats africains dans un Front mondial pour la paix économique en Afrique.

L'objectif de ce front est de poursuivre et d'intensifier l'action qui est menée aujourd'hui pour faire face aux situations critiques et aux besoins nutritionnels et, surtout, d'articuler une stratégie intégrée pour la mise en oeuvre de solutions durables et définitives au problème de la faim. Les premiers échos à cet appel nous confortent dans la conviction que notre assemblée, qui a déjà consacré le concept de "pays agressé par la désertification", réservera à cette initiative le vaste soutien qu'elle mérite.

Tout aussi important que le redressement économique, un autre aspect de la construction du monde, si ce monde se veut un monde de progrès, de justice et de paix, est celui de la sauvegarde des droits de l'homme et des peuples.

Le Sénégal, dont le gouvernement reconnaît l'existence des droits de l'homme comme base de toute communauté humaine, a placé l'homme à l'épicentre de sa politique et de ses préoccupations quotidiennes, et continuera de s'associer à l'oeuvre exaltante de promotion internationale des droits de l'homme.

Les droits de l'homme forment un tout indivisible et interdépendant, la même importance devant être accordée à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels, des droits individuels ou des droits collectifs, des droits de première génération comme de ceux de deuxième et même de troisième génération.

La coopération internationale se voit ainsi ouvrir un vaste champ dans la recherche de conditions nécessaires à la réalisation des droits de l'homme par une approche qui épouse les contours du patrimoine social, économique et culturel des peuples.

Cette démarche devrait induire une approche régionale, tant il est vrai que celle-ci renforce et conforte la coopération internationale dans ce domaine.

M. Fall (Sénégal)

Dans ce cadre, il nous plaît de saluer l'entrée en vigueur, le 21 octobre 1986, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, porteuse de promesses infinies, comme contribution décisive de notre Afrique mère à l'oeuvre universelle de protection et de promotion des droits de l'homme. Nous nous réjouissons aussi que son organe de surveillance, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, soit devenue réalité depuis l'élection de ses 11 membres, le 29 juillet 1987, et nous formons le voeu que son fonctionnement réponde effectivement à l'espoir de tous ceux qui sont épris de justice.

M. Fall (Sénégal)

S'il faut se féliciter des mesures prises par l'OUA pour le respect effectif des droits de l'homme en Afrique, force est cependant de reconnaître que beaucoup reste encore à faire, notamment dans la partie la plus australe de ce continent - précisément en Afrique du Sud - où le régime de l'apartheid, crime contre l'humanité, continue de sévir. Ce système de racisme et de discrimination raciale, institutionnalisés, d'état d'urgence permanent, de détentions arbitraires, de jugements iniques et d'exécutions sommaires constitue un défi et une grave menace à l'autorité et à la crédibilité des Nations Unies, en même temps qu'il apparaît comme la violation la plus massive et la plus flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pendant qu'il occupe illégalement le territoire international de la Namibie, le régime de Pretoria continue impunément ses actes d'agression, de déstabilisation et d'invasion contre les pays africains voisins, niant par là même toute valeur aux principes et normes du droit international contemporain.

Face à la situation que voilà, il est difficile de concevoir une solution pacifique en dehors des pressions sur le régime de Botha, difficile de concevoir des mesures autres que l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, ce afin de contribuer à réunir les conditions d'une dynamique de négociations franches et loyales entre les autorités de Pretoria et les représentants légitimes des mouvements de libération et forces patriotiques sud-africaines, en vue de l'institution d'un régime d'égalité, de démocratie et de fraternité.

A cet égard, une lueur d'espoir est venue de la rencontre de Dakar des 9, 10, 11 et 12 juillet 1987, rencontre au cours de laquelle des représentants de l'ANC et un groupe d'Afrikaners blancs venus d'Afrique du Sud ont initié une nouvelle démarche qui vise à éviter toute situation conflictuelle dont les contours pourraient être dramatiques. Ce nouveau processus d'évolution vers une société non raciale, démocratique et égalitaire est porteur de dynamique pour dissiper l'incompréhension et la peur.

En effet, les participants à la rencontre de Dakar, toutes races, toutes sensibilités politiques, toutes positions sociales confondues, ont unanimement reconnu que l'instauration, en Afrique du Sud, d'une démocratie non raciale est une nécessité urgente.

M. Fall (Sénégal)

La récente conférence internationale de Harare sur les enfants, la répression et la loi dans l'apartheid, qui a regroupé jusqu'il y a deux jours les représentants de l'ANC, les mouvements internes anti-apartheid et les représentants de plus de 30 pays, ainsi que la première réunion de 80 délégués nationaux sud-africains de groupes blancs luttant contre l'apartheid, dans le cadre d'une Conférence intitulée "Vers la démocratie" sont deux initiatives qui vont dans le même sens que la rencontre de Dakar dont elles prolongent la portée.

Mais l'avènement de cette démocratie dans la partie australe de notre continent constitue un véritable défi lancé à l'ONU.

Pour relever ce défi qui s'inscrit comme un stigmate sur le cours de notre millénaire finissant, l'Organisation des Nations Unies, qui a célébré en 1985 dans la communion des esprits et des coeurs le quarantième anniversaire de sa Charte constitutive et qui a commémoré en 1986 l'Année internationale de la paix, puis le vingtième anniversaire de l'adoption des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, doit se ressaisir et montrer sa capacité de mobilisation pour les causes justes, conformément à ses buts, principes et objectifs.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit, en vertu des pouvoirs que lui confèrent ses responsabilités historiques, appliquer les mesures qui s'imposent et que pose le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour démanteler rapidement le système odieux d'apartheid qui est la source de tous les maux dont souffre le versant austral de l'Afrique.

L'avènement de la paix tient également, pour une part essentielle, à l'amélioration de la situation mondiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est le troisième volet de mon intervention.

C'est le lieu de nous réjouir de l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique pour l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe comme contribution au désarmement, à la sécurité et à la paix entre les nations. En effet, nous formons le voeu que ce processus amorcé se poursuive, qu'il s'étende à d'autres armements, à d'autres pays et à d'autres régions, qu'il contribue au désarmement général et complet ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et à libération de ressources financières additionnelles pour l'aide au développement.

M. Fall (Sénégal)

S'agissant du conflit entre le Tchad et la Libye ainsi que de la question du Sahara occidental, mon pays se réjouit des initiatives porteuses d'espoir qui ont été prises, au niveau africain par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par son comité ad hoc, et au niveau des Nations Unies par le Secrétaire général de l'ONU et le Président en exercice de l'OUA. Il souhaite vivement que de telles initiatives aboutissent à des solutions définitives.

Mais, malgré ces quelques signes encourageants, la situation politique internationale de ces douze derniers mois reste marquée par la persistance des foyers traditionnels de tension et par l'intensification de la violence aveugle dans la plupart des cas.

Le conflit du Moyen-Orient, en raison de sa complexité et de la gravité de ses implications, constitue l'un des problèmes les plus douloureux auxquels la communauté internationale se doit de trouver une solution définitive.

Pourtant, ce ne sont ni les recommandations ni les résolutions définissant le cadre d'un règlement de ce conflit qui font défaut. Mieux, il y a un large consensus établissant qu'une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient repose sur la mise en oeuvre d'une approche globale et équilibrée, qui tienne dûment compte des intérêts de toutes les parties en cause, consensus aujourd'hui conforté par une unanimité sur la recommandation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, tendant à la convocation d'une Conférence internationale de paix au Moyen-Orient.

En tant que cadre de recherche d'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient, cette conférence devrait se tenir le plus rapidement possible sous l'égide des Nations Unies et avec la participation pleine et entière de toutes les parties impliquées ou intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul et authentique représentant du peuple palestinien. La question de savoir quel rôle un tel forum de négociation devrait jouer et quels en seraient les acteurs ne devrait pas, de l'avis du Sénégal, bloquer davantage l'élan de la communauté internationale, si la volonté politique d'aller de l'avant anime réellement les uns et les autres.

Le Conseil de sécurité doit s'engager résolument dans la phase préparatoire de la Conférence internationale de paix. Les efforts inlassables déployés dans ce sens

M. Fall (Sénégal)

tout au long de cette année par le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, confirment que cette voie est la seule qui soit propre, dans les circonstances actuelles, à conduire à la restauration de la confiance et du dialogue, indispensables au retour de la concorde et de la paix dans une région qui a tant donné à la civilisation universelle.

Comment ne pas exprimer, encore une fois, notre préoccupation au sujet de l'interminable guerre entre l'Iran et l'Iraq? Les derniers développements de ce conflit nous confortent dans la conviction que les Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité notamment, se doivent d'investir toute leur autorité pour circonscrire les risques qui se précisent d'une explosion généralisée, pour obtenir l'arrêt des combats et pour amener les deux parties à recourir aux moyens de règlement pacifique de leur différend.*

* M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. Fall (Sénégal)

Les informations ayant fait état, il y a plusieurs mois, de l'imminence du retrait total des troupes étrangères d'Afghanistan, n'ont toujours pas été confirmées dans les faits. Au contraire, la situation militaire dans ce pays s'est aggravée et la situation politique est bloquée, à en juger par l'état des pourparlers de Genève. Il est temps que les résolutions adoptées par cette organisation depuis huit ans soient prises en considération, pour que le peuple afghan puisse exercer enfin son droit à décider librement de son propre destin.

Cette aspiration à la libre détermination est également celle du peuple ami du Kampuchea, qui vit toujours sous l'occupation étrangère, malgré les efforts sans cesse renouvelés de notre organisation pour ramener la paix dans cette partie du monde.

Sous la direction lucide du Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, S. E. M. Léopold Gratz, le Comité ad hoc mis sur pied par cette Conférence, et que mon pays a l'honneur de présider, continue de persévérer dans la recherche des voies et moyens susceptibles de lever les obstacles qui s'opposent encore à la mise en oeuvre des principes, définis depuis juillet 1981, pour un règlement juste, durable et définitif du problème kampuchéen, sous tous ses aspects.

Pour sa part, le Sénégal, qui réaffirme son soutien à la proposition en huit points du Gouvernement provisoire du Kampuchea démocratique, continuera de ne ménager aucun effort pour aider le peuple du Kampuchea à recouvrer sa dignité. Il s'agit, plus précisément, d'amener les forces étrangères à se retirer pour permettre au peuple kampuchéen d'exercer, en toute liberté, son droit à l'autodétermination, de se réconcilier avec lui-même et de s'atteler aux tâches de reconstruction et de développement d'un pays ruiné par la guerre.

En Amérique centrale, le règlement politique des différends internes ainsi que des conflits externes devrait aller de pair avec des garanties régionales de sécurité et de non-ingérence, ainsi qu'avec la protection des droits de l'homme et l'instauration de la démocratie, dans le respect absolu de la souveraineté des Etats, comme le recommandent le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui de Lima, ainsi que l'Accord de Guatemala. Mon pays se réjouit de l'accord intervenu entre les pays de la région et assure ces Etats amis de son appui pour l'application dudit accord.

La communauté internationale fait face au phénomène du terrorisme international qui constitue également une menace sérieuse à la paix et à la

M. Fall (Sénégal)

sécurité internationales. Le combat contre le terrorisme international doit être mené avec courage et lucidité, en conformité avec les principes énoncés dans la Charte de notre organisation. Le Sénégal n'a ménagé, et ne ménagera, aucun effort pour contribuer, avec la communauté internationale, à mettre un terme, le plus rapidement possible, aux activités du terrorisme international.

Je voudrais à présent conclure mon propos. Cette année encore, la crédibilité de notre organisation universelle a été soumise à rude épreuve. En effet, les problèmes politiques, économiques et financiers qui interpellent la communauté internationale tout entière constituent des menaces réelles à la paix et à la sécurité internationales.

Nos populations s'interrogent sur l'avenir et elles placent beaucoup d'espoirs dans nos travaux. Nous devons répondre à leurs interrogations et à leur attente, grâce à une véritable coopération et à une réelle solidarité internationales. Nous en avons les moyens, car, comme le disait le Président de la République, ici même, lorsqu'il présidait aux destinées de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) :

"L'humanité a déjà, dans le passé, donné assez d'exemples de son aptitude à répondre aux défis auxquels elle n'a cessé de se heurter pour que l'on puisse douter qu'elle soit capable de surmonter ceux qui l'accablent aujourd'hui."

(A/40/PV.42, p. 24)

Puisse donc la volonté politique habiter chacun d'entre nous et sous-tendre chacun de nos actes afin que nos réponses soient à la mesure des espérances que suscitent nos assises.

C'est dans cet esprit que mon pays, dont la candidature à un poste de membre non permanent du Conseil de sécurité au titre de l'Afrique de l'Ouest a été soutenue par les pays de ladite région et par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, et qui s'efforcera d'être à la hauteur de la confiance que vous voudrez bien placer en lui en l'élisant, vous donne l'assurance de contribuer, positivement, dans toute la mesure de ses possibilités, à l'avènement d'un monde de paix, de progrès et de solidarité, et à l'émergence d'un village planétaire où, à l'ombre de l'immeuble de Manhattan, tenant lieu de baobab, symbole de l'arbre à palabre, le dialogue, qui était au début et qui, nous l'espérons, sera également à la fin, viendra à bout de tous les problèmes de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 25.